

Ligue des Droits
de l'Enfant

Les exclusions vécues par les enfants

Étude réalisée par Jean-Pierre Coenen
2024

Les exclusions vécues par les enfants

1. Pourquoi faire une étude en organisant un colloque sur les exclusions ?

Ceux qui connaissent la Ligue et qui nous soutiennent depuis pas mal d'années savent que nous sommes plutôt actifs dans « l'accueil de tous à l'École ». Maintenant, on utilise plutôt le terme d'« inclusion » : l'inclusion représente un phénomène plus abouti que l'intégration puisqu'il prend le jeune dans toutes ses composantes et veille aussi à son bien-être. Inclure qui ? Inclure tout simplement, des exclus. Il nous paraît important de se rendre compte que ceux qu'on inclut vivent des exclusions AVANT d'être inclus. C'est absolument indispensable de les entendre pour percevoir combien l'inclusion est importante.

2. Quelles exclusions aborder ?

Nous avons travaillé de façon à déterminer les exclusions auxquelles les enfants et les jeunes étaient le plus souvent confrontés. Sur base d'une liste que nous avons établie ensemble, nous avons recherché des associations. En effet, la Ligue est une association de « seconde ligne » : nous avons très peu de contact avec les familles et les jeunes. Quand même, nous sommes interpellés régulièrement. Dans nos plateformes, nous en rencontrons parfois pour tout ce qui concerne l'intégration scolaire. Mais nous ne sommes pas en contact direct avec les souffrances des familles et des jeunes. Nous avons recherché des associations de

première ligne. A la Ligue, nous avons l'habitude de rencontrer des associations de première ligne, des services qui sont sur le terrain, qui connaissent bien les problématiques et les familles. Nous avons trouvé plusieurs associations qui étaient tout de suite prêtes à participer. On pensait que cela serait facile. Cela n'a pas été le cas. Les difficultés que nous avons rencontrées, c'est de trouver des jeunes qui sont prêts à parler. Les jeunes vivent des situations qui sont parfois extrêmement lourdes et ils ne sont pas prêts à en parler.

D'ailleurs, à qui en parleraient-ils ? Bien sûr, il y a ces associations de première ligne qui sont là mais qui reçoivent assez peu de jeunes par rapport au nombre important de ceux qui sont touchés par les exclusions. Un jeune ne sait pas où aller... S'il ne peut pas en parler dans sa famille, le seul lieu social où il se trouve, c'est l'école. Mais, à l'école, à qui peut-il parler ?

Son enseignant, s'il a une grande confiance en lui ? Mais, pour cela, il faut franchir un grand pas pour parler de choses tellement personnelles qu'on ne le fait pas ! Donc, ça a été difficile : des associations qui étaient motivées et prêtes à participer ont dû se désister. Il y en a même une qui s'est désistée il y a deux jours en disant : « Désolés ! Nous n'avons trouvé personne. Nous avons cherché mais nous ne sommes pas arrivés à trouver un jeune qui soit

d'accord de s'exprimer. » Pour nous, c'est vraiment très interpellant. Nous sommes dans une société qui a intégré l'idée de « droits des jeunes ». Et pourtant, après 19 ans, les jeunes n'ont pas des lieux de parole. Ce colloque n'est qu'un début pour nous. Il va falloir trouver les moyens avec nos collègues des associations, de donner la parole à tous ces jeunes.

Chaque jeune dont nous allons lire le témoignage est encadré par une association de terrain qui a travaillé avec lui. Ces associations viennent de tous les milieux. Il y a des associations de toutes tendances et des services de terrain qui dépendent des communes. Nous ne les avons pas sélectionnées sur base de critère politique : nous travaillons avec tout le monde sans exclusive...

Nous avons sélectionné les 8 thématiques qui semblent les plus fréquentes. On lira d'abord le témoignage du jeune puis l'association présentera la thématique de manière plus générale, sa façon d'aborder la problématique et ses propositions de solution.

Certains jeunes ne vont pas s'exprimer ; ils seront remplacés par d'autres, tellement la prise de parole est difficile. Certains jeunes ont refusé de s'exprimer ; d'autres n'étaient pas d'accord de lire leur texte. Donc, d'autres jeunes prendront la parole à la place de ceux qui ont une souffrance telle qu'ils ne peuvent l'exprimer.

Le colloque commence par donner la parole à Madame Gaëlle Buyschaert, qui représente l'Unicef. Il nous semblait important de donner la parole à l'Unicef qui va nous parler de l'importance de donner la parole aux enfants. Vous savez que l'Unicef, depuis de nombreuses années, donne la parole aux enfants au travers de son action « What do you think ? ». Il nous paraissait important qu'elle puisse parler de leur expertise à ce propos.

3. L'importance de donner la parole aux enfants par Madame Buyschaert, *Unicef*

Merci à tous parce que je suis vraiment ravie d'être ici quelques jours après le 20 novembre. Je suis ravie parce qu'on m'a demandé de parler d'un sujet qui me tient vraiment à cœur et que ça me donne l'opportunité de faire un credo. On me demande de parler de l'importance de la participation et ça semble très évident. Je vais essayer de ne pas m'emballer. Je vais aussi essayer de ne pas prendre tout le temps de parole des jeunes. Je vais broser un tableau, en passant par les points qu'on peut toujours améliorer.

D'abord, je resitue le grand cadre. La Convention Relative aux Droits de l'Enfant est révolutionnaire. Tous les pays dans le monde l'ont ratifiée et se sont engagés, à l'exception seulement de 2 pays. Mais elle est révolutionnaire aussi dans sa manière de concevoir les enfants : on passe du cap de « petits enfants » qu'il faut protéger, défendre à une conception où les enfants sont vraiment porteurs de droits. A l'époque, c'était tout à fait révolutionnaire.

Par rapport à la participation, la Convention ajoute aussi que chaque enfant a non seulement un avis et que, en plus, cet avis doit être pris en considération dans toutes les matières qui le concernent. La participation, c'est bien plus qu'un des articles de la Convention, c'est aussi un des principes qui guide. Cet article 12 constitue un droit non-négociable, figé, juridiquement contraignant, qui reconnaît aux enfants, peu importe leur âge et leur situation, le droit d'être pris au sérieux et d'être entendu dans toutes les décisions qui le concernent.

Dans son travail dans le monde, tout comme en Belgique, l'Unicef considère cette participation comme une approche stratégique. Le projet de participation « What do you think ? » a vraiment comme but de faire entendre la voix des enfants à tous les niveaux, non seulement auprès des décideurs politiques en Belgique, mais aussi au Comité des Droits de l'Enfant, qui est l'organe chargé de veiller à la bonne application des Droits de l'Enfant.

Inutile de vous dire que le projet « What do you think ? » n'est pas un simple exercice de rapportage. C'est un mot qui n'est pas fort à la mode pour le moment. Le projet a des « bénéfices collatéraux ». Il a l'ambition de promouvoir la participation des enfants, d'établir un débat social autour des Droits de l'Enfant. La participation, ça veut dire des actions et des

contenus que les enfants mettraient en avant. Ce n'est pas chose vaine : bien que la Convention ait fait avancer plein de choses dans pas mal de pays, il y a des progrès qui se font mais qui sont, même en Belgique, trop lents. On aimerait bien que ça se passe mieux, plus vite et pour tous.

Il y a de nombreuses initiatives qui favorisent la mise en place de processus participatifs mais tous les enfants n'y ont pas accès. J'aimerais bien, avant de passer au thème de l'exclusion, passer en revue quelques petits problèmes qu'on rencontre de temps en temps. Trop souvent encore, pour avoir fêté le 19^{ème} anniversaire de cette Convention avant-hier, il faut faire face à cette crainte de « l'enfant-roi » qui aurait tout à dire, qui n'aurait aucun devoir et qui viendrait renverser les rapports de force installés. A la lecture de la Convention, rien n'indique que la participation des enfants irait dans cette direction-là.

Un autre extrême - regrettable aussi - c'est quand on va jusqu'à instrumentaliser la participation des enfants et qu'on se limite à mettre en place la participation pour permettre l'émergence de citoyens actifs, responsables et critiques. Ce n'est pas faux. C'est certainement un très bon aspect de la participation des enfants mais ça devient problématique quand la participation a lieu dans cette seule perspective. C'est comme se limiter à dire : « Les enfants, c'est le futur ! » Ils sont là aujourd'hui ; ils sont là maintenant.

Donc, c'est aujourd'hui qu'il faut prendre en considération ce qu'ils disent. Ce qui est le plus flagrant, cependant, c'est qu'on constate qu'il y a toujours des doutes quant aux capacités des enfants. C'est assez dérangeant.

Cela nous mène au plus grand paradoxe de la participation des enfants : ça ne va pas de soi. Pour qu'elle soit authentique, il y a des indicateurs, une combinaison de facteurs qui déterminent si la participation fonctionnera. Je pense à une information préalable et à leur portée, une compréhension des processus, des rapports de pouvoir transparents. Il faut que les objectifs soient clairs pour les enfants. Mais le facteur le plus important, c'est que la participation ne peut pas fonctionner si les adultes qui la soutiennent et qui l'encadrent n'y croient pas. C'est comme l'histoire des fées dans « Peter Pan ». Chaque fois qu'on dit : « Je ne crois pas aux fées ! », il y a une fée qui meurt. Chaque fois qu'on dit : « Je ne crois pas à la participation ; je ne crois pas aux compétences et aux capacités des enfants », la participation sera faussée.

Ce manque d'appréciation est particulièrement vrai pour les enfants vulnérables. On le voit dans les conseils de classe. Ce n'est pas un tableau tout à fait noir que je veux brosser. Mais on constate que les enfants vulnérables, c'est-à-dire, les enfants demandeurs d'asile, les enfants porteurs d'un handicap, les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants hospitalisés longtemps, les enfants en conflit avec la loi, les jeunes en institution psychiatrique, les jeunes enfants...

Souvent, ces enfants vulnérables, on ne les entend pas : on ne croit pas qu'ils soient capables de formuler une opinion, de dire des choses sensées qui pourraient influencer les décideurs politiques, ou même leur vie, si on se place d'un point de vue plus personnel. La participation des enfants rencontre de multiples obstacles qui sont rarement pris en compte dans les structures telles qu'on les a mises en place. Très souvent, il y a un problème au niveau de l'accessibilité de l'information. C'est un accès généralisé : physique, financier ... Très souvent, les enfants sont absents des initiatives de participation : on les considère, d'abord, selon leur spécificité, plutôt que de les considérer comme des enfants. Là aussi, c'est redondant.

C'est sans doute, la n^{ième} fois que vous entendez cela mais quand on parle de la participation, ça a toute son importance. On décide souvent pour eux, pour leur bien mais sans les impliquer, de près ou de loin, dans les décisions qu'on leur impose : ils subissent ces décisions. Parfois, ces décisions sont impressionnantes, traumatisantes et dramatiques, quand on parle d'expulsion, de placement. Pourtant ces jeunes ne sont pas des victimes passives : ils sont des individus à part entière qui ont une vision de ce qu'ils veulent et de comment ils voudraient pouvoir donner un sens à leur vie. Ils peuvent le faire aussi. Donc, j'ai rassemblé quelques conseils...

L'article 12 ne se limite pas à des réunions, ni au langage oral qui est la manière habituelle de communiquer ; il y a de nombreuses manières de participer et d'exprimer son opinion. Les très jeunes enfants, ceux qui sont porteurs d'un handicap sévère ou encore ceux qui ont des troubles de communication peuvent tout à fait participer et exprimer leur opinion, quand on leur donne le temps et les moyens. Ce temps et ces moyens ne peuvent pas être un frein à leur participation.

Il est important de souligner que chaque enfant va participer à sa manière : parfois, ça ne correspond pas nécessairement aux attentes qu'ont les adultes.

En matière de participation, il ne faut pas considérer les enfants comme des adultes. On tend parfois à avoir une sur-représentativité des jeunes qui viennent en tant que représentant de tel ou de tel. On en fait des « mini-adultes », parce qu'on les fait siéger dans des réunions qui ne sont pas adaptées pour eux.

J'aimerais terminer en citant les enfants qui ont participé à la « session spéciale » à New York en 2002 et à la session commémorative en 2007, sur le plan de l'action « Un monde digne des enfants ». Les jeunes ont dit à cette occasion : « Nous ne sommes pas la source des problèmes. Nous sommes les ressources pour les résoudre. » Mesdames, Messieurs le Parlementaires, je vous encourage tous à continuer à prendre en considération les opinions des enfants pour le développement, la mise en œuvre et l'évaluation de vos politiques, parce que la participation - rappelons-le - n'est pas un cadeau : elle est un droit fondamental. En plus de cela, c'est une valeur ajoutée dans toutes les politiques démocratiques qui tiennent ainsi compte des personnes pour qui ces politiques sont développées.

4. L'échec scolaire

➤ **Témoignage de Christelle T.**

Bonjour,

Je m'appelle Christelle et j'ai maintenant 17ans et demi.

Je suis actuellement en 4^{ième} Technique de qualification, option économie.

Mon expérience de l'échec date du début des secondaires. En effet, dès la première année, j'ai éprouvé des difficultés à suivre le rythme et le niveau des cours de l'école que je fréquentais à l'époque. C'est une école considérée comme « bonne » avec un « bon niveau ». Malgré mes difficultés, au bout de ma deuxième année, je passe en 3^{ième} avec quelques examens de passage. Mais dès le début de l'année, les mêmes problèmes recommencent et je me retrouve à nouveau en échec dans plusieurs matières.

A Noël, dans mon bulletin, ma titulaire estime que je ne fais pas assez d'effort et que je manque d'intérêt pour les matières. Elle conseille à mes parents, via mon bulletin, de chercher une option qui me conviendrait mieux.

Moi je me dis qu'il sera difficile de rattraper tous mes échecs, mais qu'avec quelques examens de passage, je devrais à nouveau pouvoir m'en sortir.

Mais en fin d'année, je suis toujours en échec et le titulaire note dans mon bulletin que « ... c'est maintenant une évidence, Christelle doit être orientée vers une formation plus conforme à ses aspirations. Nous espérons qu'elle s'y épanouira davantage et qu'elle y trouvera la motivation qui lui a fait défaut tout au long de cette année ».

L'école m'oriente donc vers le professionnel. Dans la partie de l'attestation destinée au « Plan de guidance » pour l'année suivante, l'école n'inscrit aucune indication concernant une prise de contact avec le Centre PMS pour l'orientation ou sur ce qui semble poser un problème dans mon travail scolaire. Aucune des cases pré-imprimées n'est cochée (cours de méthode de travail, rattrapage en telle matière, études du soir, ...).

Ma maman se rend dans un service dont elle a entendu parler et qui pourrait l'aider à me trouver une nouvelle école. Entre son travail et mes petits frères dont elle doit s'occuper, elle n'a pas assez de temps pour continuer à faire cela toute seule. En plus, aucune des démarches qu'elle a entreprises pour le moment n'a abouti.

La dame qui la reçoit prend note du souhait de ma maman : trouver une école qui m'accepterait en 3^{ième}, avec un bon niveau et bien fréquentée, car je me laisse facilement influencer, selon elle. La dame souhaite cependant me rencontrer et discuter avec moi avant de commencer des recherches.

Lors de mon premier rendez-vous, voyant mon attestation d'orientation, une AOC, c'est à dire une attestation selon laquelle je peux monter de classe mais avec une restriction pour l'enseignement de transition dans le général, le technique et l'artistique, et voyant les conseils du titulaire, elle me demande quel est mon projet. Pour moi, c'est simple, je veux refaire ma troisième année, pour cette fois-ci, bien comprendre la matière et repartir sur de bonnes bases. Je ne veux pas aller en professionnel, d'abord parce qu'aucune option ne m'intéresse et, ensuite, parce que j'aimerais poursuivre des études supérieures. Mais je veux changer d'école. Car, là où je suis, les professeurs auront déjà un a priori sur moi, et toutes mes copines seront en quatrième. Je resterais toute seule avec les petits.

Il a été très difficile de trouver une école qui m'accepte. Mes parents ne comprenaient pas pourquoi on ne voulait pas m'accepter en troisième. Mon papa a, lui aussi, voulu rencontrer la dame pour qu'on lui explique pourquoi on ne me donnait pas une deuxième chance, pourquoi j'étais obligée, à 14 ans, de choisir entre le métier de coiffeuse ou celui de puéricultrice, sans aucune autre perspective d'épanouissement dans des études supérieures.

Apparemment, seule l'école où je ratais était obligée de me reprendre. Les autres n'étaient pas obligées de m'inscrire en troisième. Une directrice nous a même dit : « Qui mieux que l'établissement qui a constaté mes lacunes pourrait proposer des mesures de remédiation adéquate ». Mais moi, je ne voulais pas y retourner, malgré le fait que ma maman le souhaitait. J'avais trop honte.

Finalement, nous trouvons une école qui m'accepte mais en posant comme condition à mon maintien dans le général, une réussite pour le mois de novembre.

Dans ma nouvelle école, les choses ne se passent pas trop mal, je n'ai qu'un échec à Noël. La dame du PMS dit qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. A la fin de l'année, j'ai à nouveau un examen de passage, que je réussis en le préparant à l'école des devoirs de mon quartier.

Pour l'année suivante, mon entrée en 4^{ième} générale, je souhaite à nouveau changer d'école. Celle de l'année précédente était trop loin de chez moi, et la discipline laissait vraiment à désirer ! Dans ma première école, c'était beaucoup plus strict mais je m'y sentais mieux. Comme ma maman n'était pas sûre de ma réussite en septembre, elle n'avait pas cherché d'école. Nous sommes donc début septembre et je n'ai pas encore de nouvelle école.

J'en trouve finalement une dont l'ambiance et la discipline sont encore plus mauvaises que l'école que je quitte. L'année ne se passe pas très bien, mais je n'en parle pas à ma maman ou à la dame qui nous avait aidés dans la recherche d'une école. En fin d'année je rate à nouveau.

J'ai 16 ans et je viens de rater ma 4^{ième}. Cette fois-ci, je me dis que le général ce n'est pas pour moi. Je voudrais monter en 5^{ième} Technique de qualification ou en professionnel. Ma maman me demande de retourner chez la dame qui nous avait reçu en fin de ma deuxième. Elle n'est pas d'accord avec mon choix d'orientation, et surtout ne comprend pas ce qui s'est passé et pourquoi je suis toujours en échec. Elle ne sait plus quoi me proposer pour m'aider à réussir et se plaint du peu de communication que j'ai avec elle.

Avec la dame du service d'aide, j'envisage les pistes possibles et les débouchés. Très vite, je lui avoue que rien ne m'intéresse vraiment dans les options proposées, mais je ne veux pas encore une fois refaire mon année. Je n'apprendrai pas mieux ni plus, en recommençant là où j'ai déjà raté. En plus, toutes mes amies d'enfance seront deux classes au-dessus de moi. Finalement, en réfléchissant beaucoup et en discutant avec mes parents, je décide de refaire ma 4^{ième} année générale.

Dans une nouvelle école encore, je refais donc ma quatrième. Elle se passe sans plus de bonheur que toutes les autres années et encore une fois, je suis en échec en math. Malgré les cours de rattrapage et l'école des devoirs, cet échec que je traîne depuis le début de l'année me mène à une orientation en fin d'année scolaire.

Comme il n'est pas envisageable, ni pour moi, ni pour mes parents que je triple mon année, je m'inscris en 5^{ième} technique de transition, option économie. Vous allez me dire que c'est un choix bizarre pour quelqu'un qui rate en math chaque année. Mais c'était la moins pire des options et puis, on m'a dit qu'avec un diplôme de technique je pourrais m'inscrire à la faculté de droit. En tout cas, pour la première fois depuis longtemps, je ne suis plus en échec.

➤ **Nicky Djunga, Episode, Service du Contrat de société et de prévention de la commune d'Ixelles**

Je parle aujourd'hui pour le Service Episode, Service psychosocial pour le scolaire et la famille. C'est un service communal, faisant partie du Contrat de Société et de prévention de la commune d'Ixelles. Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire (une psychologue, une criminologue et une assistante sociale) qui, dans le cadre de son axe de travail individuel, reçoit les jeunes et / ou leur famille pour toute question d'ordre scolaire ou familial.

L'urgence portant sur la question de l'échec scolaire n'est plus à démontrer : on en entend parler, aussi bien par des études nationales et internationales, que par les acteurs de terrain et même les politiques. C'est pourquoi, je ne reprendrai pas ici les grandes études, les chiffres, les statistiques, que l'on peut lire partout ailleurs. Je ne suis par ailleurs pas une « spécialiste » de la question mais un acteur de terrain : je souhaite partager avec vous les situations que nous rencontrons au quotidien et vous transmettre le vécu des enfants, des jeunes et des familles.

La première chose que j'aimerais évoquer est la souffrance que représente l'échec scolaire, aussi bien pour l'élève concerné que pour sa famille. La difficulté que nous avons eue à ce qu'un jeune nous accompagne pour s'exprimer devant vous aujourd'hui et soutenir sa parole, témoigne de la profondeur de cette souffrance. Des témoignages, nous aurions pu vous en présenter par dizaine. Mais le stigmate de l'échec, la souffrance et la honte qu'il provoque nous ont rendu la tâche bien compliquée : cette difficulté d'accompagner un jeune à venir s'exprimer sur ce vécu aujourd'hui, a contribué à rendre plus importante encore pour nous la nécessité de venir en témoigner.

Face à l'échec, l'enfant et sa famille se retrouvent bien seuls. L'école fait part de sa constatation : « Il est en échec, il ne suit pas, il ne travaille pas assez, il rêve en classe, il n'arrive pas à se concentrer » ... Et c'est aux parents, lorsqu'ils en ont la possibilité et la capacité, ou à l'enfant, d'imaginer ce qu'ils pourraient mettre en place pour remédier à cet état de fait. Remédier, le mot est lâché. Mais est-ce bien aux parents, à l'enfant lorsque son milieu familial ne possède pas les ressources suffisantes, de mettre en place les outils de la remédiation ? On demande aux familles de diagnostiquer un problème et d'y apporter le remède alors que ce n'est pas leur rôle premier et qu'ils ne sont pas formés pour cela.

Devant un bulletin disant simplement « mathématique : insuffisant, ne travaille pas assez », le parent devrait pouvoir savoir s'il s'agit d'un manque d'étude, d'une incompréhension, d'une difficulté d'apprentissage, de dyscalculie ... Et ensuite, il pourrait y apporter la solution ad hoc. La remédiation devrait se faire dès que les difficultés se manifestent (et non, après le bulletin ou après un redoublement), directement au sein de l'établissement scolaire, voire au sein de la classe.

Pour la famille, à ce stade, à la douleur et la déception de l'échec, s'ajoute la culpabilité de ne pas pouvoir, de ne pas savoir ou de ne pas arriver à trouver la solution au problème. C'est la famille qui est pointée, désignée comme déficitaire et non l'école qui, elle, semble uniquement chargée de dispenser un savoir.

C'est à l'élève et sa famille « d'intégrer » la culture de l'école, de se conformer aux exigences de celles-ci. Le symptôme de l'échec est à évacuer et à adresser à l'extérieur, ce qui est plus confortable pour l'école, dans un premier temps du moins. Quelle école se remet en question, quel enseignant ? On n'a jamais entendu cela !!

Je parlais de souffrance. Vous n'imaginez pas combien d'enfants se relèvent de leurs difficultés grâce à la confiance, à la reconnaissance et au regard positif d'un autre. Ensuite, si par manque de connaissance ou capacité (financière, sociale, culturelle...), la famille ne parvient pas à redresser la barre, c'est l'étiquette du cancre qui se pose alors sur le dos de l'enfant avec son lot de démotivation, perte de confiance en soi et décrochage.

Si des changements structurels sont nécessaires, il s'agit également d'amorcer des changements culturels et de représentations. En effet, si les familles endossent si facilement ce rôle de « coupable » c'est aussi parce que, selon notre culture, un bon prof est un prof chez qui il est difficile de réussir, un professeur qui en « pète » beaucoup. Une bonne école est celle où il est ardu de s'inscrire !

Il nous semble important de rendre à chacun sa place (pédagogue, enfants, parent) et ainsi, de rendre à chacun le rôle qui s'y rattache afin que tous puissent s'y épanouir pleinement. Trop peu d'écoles, de structures scolaires, d'enseignants sont en mesure d'assumer un réel partenariat avec le jeune et sa famille et les services d'aide.

Pour permettre à chaque acteur de retrouver son rôle, il est important de leur en donner les moyens. Cela implique, pour les écoles et leur personnel, une révision de la formation des professeurs qui inclut une aptitude à dépister les difficultés spécifiques d'apprentissage et une capacité à mettre en place une pédagogie différenciée. Il s'agit aussi de permettre aux écoles de mettre en place des dispositifs de remédiation multiples comme avoir au sein de chaque établissement des spécialistes des difficultés d'apprentissage (logopèdes, spécialistes de la dyscalculie, maîtres d'adaptation à la langue...).

Il y a des pistes et des actions concrètes visant à donner ces moyens à des acteurs externes à l'école (centre de guidance, écoles de devoirs, professeurs particuliers, ...). Mais ces pistes, lorsqu'elles ne creusent pas l'inégalité (professeurs particuliers), voient leur capacité d'accès très rapidement limitée : les écoles de devoirs souvent contraintes de refuser des enfants par manque de place, les logopèdes des centres de guidance sont surchargés.... De plus, tous ces dispositifs imposent de fait que la remédiation soit différée dans le temps.

Il ne faut pas ignorer l'aspect lucratif de l'échec scolaire qui profite à nombres d'asbl bienveillantes, proposant un coaching à prix d'or. Il serait également intéressant d'évaluer le nombre d'enfants qui bénéficient d'un suivi logopédique. Comment expliquer cette recrudescence de symptômes dys- ? Quand tant d'enfants ont tant de difficultés à s'adapter à l'école, ne s'agit-il pas de réévaluer le système scolaire et ce qu'il produit ?

Il nous semble primordial que l'échec scolaire soit et reste la question de l'école, des professionnels de l'école. Par l'échec scolaire, nous entendons le redoublement mais aussi les orientations non choisies, car elles sont aussi le résultat d'un échec : celui du projet de l'enfant, du projet des parents pour leur enfant, je dirais même du projet d'une société pour sa jeunesse. Et ce, même si souvent dans un premier temps, l'enfant et ses parents se disent

« tout va bien puisqu'il passe de classe ». Ce n'est que plus tard qu'ils se rendent compte que ce n'était qu'un leurre et que les compétences n'étaient pas acquises. L'enfant « monte de classe », non pas parce qu'il a intégré la matière et les acquis, mais uniquement, parce qu'il est trop âgé ou a passé le maximum du temps imparti dans le degré. Mais ce temps, il l'a passé à quoi ? Il l'a passé pour quoi ? Visiblement, dans la majorité des cas, pas à remédier à ses difficultés, mais à faire l'expérience de l'échec ; il a passé du temps à, petit à petit, accepter l'image de « cancre » et à, de plus en plus, perdre goût à l'école.

Si le redoublement est un indicateur de l'échec scolaire, il nous semble important de ne pas se voiler la face en se disant qu'il suffirait d'éliminer le redoublement pour éliminer l'échec scolaire. En effet, dans notre système, l'élève peut monter de classe sans avoir acquis les connaissances et compétences de base. C'est ainsi qu'un élève en retard ou en échec se retrouvera orienté vers une filière technique ou professionnelle. Ce système contribue ainsi à dévaloriser l'image de ces filières qui ne sont plus vues comme des filières qualifiantes mais comme des filières de relégation.

Il est donc important, selon nous, pour lutter contre l'échec, d'instaurer un véritable « tronc commun polytechnique ».

Le système scolaire a un fonctionnement incompréhensible, compliqué, qui le rend inaccessible aux parents et aux jeunes eux-mêmes. La majorité d'entre eux ignore les lois, les règles, les sanctions, les évaluations de l'école qui, pourtant, applique un code étroit et particulier. Un énorme travail d'information reste à faire, et à répéter sans cesse.

5. L'exclusion des enfants handicapés de l'enseignement ordinaire

➤ **Témoignage de Myriam et Ysaline Leroy**

Bonjour, je vous présente Ysaline.

Comme vous le voyez, elle est porteuse de trisomie21 mais, malgré son handicap, elle était scolarisée dans l'enseignement ordinaire depuis qu'elle a deux ans et demi. J'ai eu la chance de trouver des professeurs et une équipe éducative qui étaient partie prenante pour ce projet pédagogique.

Quand elle a commencé l'école, elle n'était pas propre, elle mettait encore tout à la bouche, la colle comme la peinture. Elle ne parlait pas et marchait à peine mais ça n'a pas rebuté ces institutrices merveilleuses qui étaient prêtes à s'investir. Mais, comme c'est souvent le cas, il n'y a pas d'aide extérieure. En tant que parent, j'estime aussi que je ne peux pas exiger d'un professeur qu'il s'occupe de ses 20 élèves et de nos petits bouts spéciaux : Ysaline est très gentille mais il fallait sans cesse la surveiller. Aussi j'ai demandé l'autorisation de l'accompagner, autorisation qui m'a été gentiment accordée après la signature des décharges, bien évidemment.

Au fur et à mesure qu'elle grandissait, son comportement a changé et j'ai pris mes distances avec elle. Quand nous avons la chance d'avoir une stagiaire, automatiquement je me retirais de la classe. Je la laissais seule avec les professeurs et la stagiaire. Pourquoi ? Parce qu'il est évident, pour moi, que les apprentissages sont importants, mais son autonomie aussi. Lors des sorties, je m'occupais souvent des autres enfants et je laissais Ysaline avec son institutrice. En regardant Ysaline avancer, nous avons remarqué qu'il lui fallait être avec des enfants plus grands qu'elle, parce qu'elle les regardait faire et puis, tout d'un coup, elle essayait de les imiter. C'est pourquoi elle est passée de classe, au fur et à mesure, sans en avoir les compétences. Les compétences, elle les acquérait à force de regarder les autres.

Ysaline a évidemment doublé sa 3ème maternelle. L'année passée, elle avait 6 ans ; elle allait deux heures en 1ère année et le reste en maternelle parce que sa faculté de concentration n'était pas encore assez importante. Malgré une année « chouette », je ne voyais plus assez de progression. J'envisageais de la mettre dans l'enseignement spécial mais vers le mois de mai, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir des signes de lecture : elle

reconnaissait le « a », le « i ». Nous avons fait un bilan avec son institutrice de 1^{ère} primaire : elle était tout à fait partante pour essayer une nouvelle année parce qu'Ysaline progressait de nouveau.

Je croyais que la rentrée se ferait agréablement quand j'ai appris, fin juin, qu'Ysaline n'était plus désirée et, encore moins, ma présence ! L'Echevine de l'Education ne nous permettait pas de continuer le projet mis en place. Depuis l'arrivée d'Ysaline, des élections communales avaient eu lieu et on avait changé de majorité politique à la commune !

Mais le 16 juin, il est impossible de visiter les classes, ce sont les examens et la fin de l'école. En septembre, il est trop tard pour parler d'un projet éducatif, trop tard pour faire des demandes d'aides. Quand vous allez les visiter, les écoles vous promettent de vous rappeler et vous attendez toujours. Personne n'ose vous dire que la « trisomie 21 » dérange encore au 21^{ème} siècle ! Alors, vous vous rendez compte qu'une intégration ne se passe pas seulement avec les autres élèves, mais aussi avec les professeurs et les parents d'élèves qui ont appris à ne plus avoir peur de ce nom "trisomie". Cinq ans d'intégration ! Tout ce temps passé n'était pas en vain ! Ysaline était intégrée, pas juste "tolérée". Ce n'était pas le petit pion qu'on a accepté dans la classe et qu'on laisse dans un coin. Elle avait de réelles amies : elle était invitée aux anniversaires ; elle participait vraiment à la vie de sa classe !

Ce projet d'intégration n'était pas une lubie de maman qui ne veut pas accepter le handicap de son enfant, mais bien un partenariat entre l'équipe éducative, les professeurs, les directions, sa logopède et le centre PMS. A force d'observation et de travail, ils voulaient tous aider cette enfant à avancer dans les meilleures conditions, pour elle-même.

Quand on parle d'intégration avec les gens, on dirait qu'il n'y a que les génies trisomiques qui ont le droit d'être intégrés : s'ils en ont les capacités, on les tolère. Mais, Mesdames, Messieurs, avec l'intégration de nos enfants, on n'attend pas qu'ils aient le niveau des autres : on sait qu'ils ne l'auront jamais ! Nous savons qu'ils pensent moins vite que les autres ; nous savons qu'ils ont une capacité moindre que les autres d'apprendre !! Mais on réclame, pour eux, le droit de vivre au milieu des autres pour avoir une vie comme les autres, une vie la plus ordinaire possible !

Bien sûr, je suis allée visiter des écoles spéciales, mais je n'ai pas été enthousiasmée par ce que j'y ai vu. Je n'ai pas eu l'impression d'être entendue, non plus... Mais surtout, c'était si loin du projet en place... Nous avons pris alors la lourde décision de la scolariser à la maison, non pas que je veuille garder mon petit bout avec moi : c'est bien plus facile de la déposer le matin à l'école que de chercher, le soir, des méthodes qui lui conviennent, que d'essayer de porter les 2 casquettes, celle d'institutrice et celle de maman ! Mais, de notre point de vue, c'est la meilleure option pour l'intégrer et la stimuler le plus possible.

Mon but est son autonomie mais, à cause de la bêtise humaine, cela semble un peu compromis. Nous avons bon espoir pour ses apprentissages ! Le calcul reste encore abstrait mais elle commence à lire toutes ses voyelles. Elle connaît 3 consonnes et on commence le syllabique. Elle commence aussi à apprendre de petites poésies. Nous ne savons pas jusqu'où elle ira, nous ne connaissons pas ses possibilités mais nous l'accompagnerons aussi loin qu'elle nous le permettra, puisque, maintenant, elle n'a plus que ses parents, ses frères et sœurs, à regarder pour avancer.

Quand le matin, je dépose son frère à l'école, Ysaline ne comprend pas pourquoi, elle, elle doit rester dans la voiture et rentrer avec moi, pourquoi elle ne peut rester avec ses copines,

pourquoi elle n'a pas le droit, elle, d'y aller !!! Que répondre aux enfants de l'école qui me réclament Ysaline ? C'est inutile de leur faire comprendre la bêtise humaine ! On doit juste apprendre à vivre avec cela !

Mesdames, Messieurs, quand une intégration est réussie, c'est criminel de l'arrêter, juste parce que la « couleur » de la commune a changé ! Non seulement pour nos enfants qui eux en ont besoin mais aussi pour les autres qui apprennent le respect et la tolérance ! Et cette intégration était réussie !!! La loi dit que l'enfant handicapé a le droit d'être intégré mais on ne nous en donne pas les moyens. La loi dit aussi que l'aide doit être extérieure à la famille. Voilà pourquoi, en s'abritant derrière cette loi, on m'interdit, après 5 ans, d'accompagner ma fille en classe.

Dans chaque intégration, il faut faire passer les besoins de l'enfant avant tout. Il faut surtout un peu de bonne volonté - je dis bien un peu - car il faut rarement faire de grands aménagements mais le vouloir juste un petit peu. Quand on le veut, les choses se mettent en place d'elles-mêmes mais quand on ne le veut pas, il y aura toujours une loi, un décret derrière lesquels vous pourrez vous réfugier. Mais avec un peu de bonne volonté, nous gagnerons tous, un peu plus d'humanité.

➤ **Pascale Biot, psychologue**

Juin 2008, je reçois l'appel de la maman d'Ysaline, ce n'est pas possible ! C'est inimaginable ! Cette maman me raconte, avec force et calme en même temps, l'histoire d'Ysaline. Des multiples questions me viennent en tête... La classe suit-elle vraiment Ysaline ? N'existe-t-il pas des difficultés de gestion de la situation de handicap ? La relation mère-fille n'est-elle pas trop forte ? Que dire face à l'idée de faire l'école à la maison ? Quid de la socialisation ?

Puis, j'ai discuté avec la maman d'Ysaline, à plusieurs reprises. Elle répondait elle-même à mes questions (sans les avoir posées). Oui, la situation avait bien été analysée. Oui, elle avait pensé à l'enseignement spécialisé mais n'avait pas trouvé ce qu'elle cherchait : on lui a conseillé de laisser Ysaline aller à son rythme ; elle n'avait trouvé ni objectifs ni espace d'écoute. Oui, elle avait cherché la collaboration d'un service d'accompagnement mais elle ne s'est pas sentie entendue dans ses recherches et attentes. Bien sûr, elle avait pensé à la socialisation de sa fille, mais, avec une fratrie de 8 enfants, Ysaline s'y retrouve et a sa place. De plus, elle garde des contacts avec sa classe. Oui, elle avait pensé à sa relation avec sa fille. Elle souhaite que sa fille puisse évoluer à son rythme, mais avec des apprentissages cognitifs, aussi loin qu'elle le pourra. Ysaline a besoin d'être tirée vers le haut et sa maman veut pouvoir lui offrir cela. Je me suis posée la question de savoir si l'école et les parents des enfants de la classe étaient aussi partants que ça... Ysaline continue à être invitée : on lui propose de rejoindre les « copains » comme dit Ysaline, dès que possible. En écrivant ces lignes, je me dis : « Que de questions pour revenir à des conclusions qui étaient justes ! La bêtise humaine, le choix politique empêchent une petite fille d'aller à l'école de son choix !

Face aux constats de la maman d'Ysaline, nous pouvons nous demander pourquoi l'intégration s'est arrêtée sans aucune préparation ? Sans tenir compte de l'évolution d'Ysaline ? Sans tenir compte des désirs des partenaires de terrain (L'ancienne institutrice d'Ysaline se tient au courant de l'évolution de son élève et Ysaline en est fière) ? Pourquoi se base-t-on sur les compétences pédagogiques de l'enfant alors que nous savons très bien qu'elle progresse, mais par rapport à elle-même. Elle ne répondra jamais aux socles de compétences mais un enfant est-il à l'école juste pour le pédagogique ? N'y-a-t-il pas des

compétences sociales que l'enfant acquiert à l'école ? La maman d'Ysaline le dit clairement : si sa fille peut se débrouiller, trouver sa place dans le groupe, elle aura acquis quelque chose de bien précieux. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de cet aspect, des compétences sociales et d'autonomie de l'enfant ? Elle avait encore des choses à vivre dans cette situation.

La maman d'Ysaline a proposé son aide, faute de moyens offerts à sa fille, là où la famille vit. C'est vrai que des services d'accompagnement, des services d'aide à l'intégration existent et font souvent de l'excellent travail. Le souci est qu'il n'y en a pas partout (les parents d'Ysaline ont été loin de chez eux) et que certains de ces services sont jeunes : ils doivent encore mûrir et acquérir de l'expérience. Il n'est pas rare d'entendre des parents nous dire qu'on leur a proposé ce que l'enfant connaît depuis bien longtemps.

La situation d'Ysaline souligne bien des aspects de la dynamique qu'est l'intégration scolaire. Les revendications que nous avons en matière d'intégration scolaire touchent la formation des enseignants : le fait d'aller chercher l'information à partir d'une situation vécue, l'approche du partenariat. Ces revendications concernent aussi la volonté de l'école et de son équipe pédagogique : l'idée d'un projet clair, inscrit et revu avec l'équipe qui entoure l'enfant. Le manque d'information en matière de maladie ou de handicap est également relevé : il y a un besoin important de sensibilisation, d'informations accessibles pour chacun.

En revenant à Ysaline, nous pouvons nous dire que, même si les choses ont évolué, même si pour elle des éléments « revendiqués » étaient mis en place - telle l'information, l'aide en classe, le partenariat -, il reste des aprioris, des craintes, des représentations qui ne tiennent pas compte de l'identité de l'enfant qui vit la situation. Nous pensons à la formation des enseignants mais ne devons-nous pas aussi penser à celle des politiques ?

1. L'exclusion scolaire des enfants malades

➤ *Témoignage de Steve*

Bonjour ! Je m'appelle Steve. J'habite à Laeken. Je vis avec mes parents. J'ai 2 frères et 2 sœurs. Je suis inscrit à l'Athénée R. Je suis en 5^{ème} année, en (enseignement) général : j'ai choisi, comme option, « langues ». J'ai vraiment de la chance d'être dans cette école parce que les profs me soutiennent.

En fait, je suis atteint d'une maladie qui s'appelle « la drépanocytose », qui est très peu connue. Cette maladie touche plus les Africains. Elle m'empêche beaucoup d'aller à l'école, de suivre les cours. J'ai des douleurs vraiment horribles. Je dois être hospitalisé, tellement c'est fort. Quand je fais une crise, je suis à l'hôpital et je suis sous morphine. Cette année, j'ai été plusieurs fois hospitalisé et j'ai raté l'école. Mais à l'hôpital où je suis, je suis encadré par quelques prof, des profs de l'école et des profs de « L'Entre Deux » qui m'aident pour que je reste à niveau. Cette année, à cause des médicaments que je dois prendre, j'ai attrapé des ulcères. A mon âge, ce n'est pas normal : ce sont les adultes qui ont ça. C'est très douloureux : ça m'empêche même de marcher. Je dois suivre une thérapie tous les jours : je dois aller tous les jours à l'Hôpital Militaire pour changer mes pansements. Je ne suis pas en état d'aller à l'école. En fait, le problème, c'est qu'il n'y a pas de transport qui pourrait m'amener à l'hôpital, puis à « L'Entre Deux » où je pourrais suivre les cours. Pendant une semaine, « L'Entre Deux » m'a trouvé un moyen de transport. Après, c'était fini ! J'ai dû me

débrouiller tout seul ! Mes parents ont dû trouver des gens de ma famille pour me conduire. C'est très difficile pour moi !

➤ **Muriel Lossy, L'Entre 2, antenne de l'école « L'Escale »**

Je suis enseignante, à l'école « L'Escale » aux Clinique Universitaires Saint Luc. J'entame ma 6^{ème} année dans le type 5, à l'école « L'Escale ». Je suis référente depuis peu du projet « L'Entre2 ».

Je vais commencer par vous parler de notre structure, L'Entre2, centre scolaire de jour pour enfants et jeunes malades ou accidentés, un centre qui s'est donné pour objectif supplémentaire depuis le mois de septembre 2008, de servir de relais scolaire pour des jeunes atteints de maladies chroniques. Steve est inscrit dans ce nouveau programme.

Ensuite, je vous exposerai en quoi notre difficulté à trouver des moyens de transports adaptés aux besoins de nos élèves met leur scolarité en péril. Nous parlerons ici d'une forme d'exclusion scolaire due à un manque évident de moyens, moyens que nous ne maîtrisons pas.

Pourquoi la création d'une structure comme L'Entredeux ?

L'évolution des traitements et l'augmentation continue du pourcentage de survie chez les enfants ou les jeunes atteints de pathologies malignes ou chroniques nous obligent à repenser l'enseignement en milieu hospitalier (appelé en Belgique, enseignement spécialisé de type 5).

En effet, nos élèves ont des périodes d'hospitalisation plus courtes mais un allongement de la convalescence ; cela entraîne une croissance importante de la « déscolarisation forcée ». Ainsi, il n'est pas rare de voir des patients absents de leur école plusieurs années ou de façon récurrente dans le courant de leur cursus scolaire.

Ce constat nous amène à repenser l'école durant la convalescence et entre les périodes de traitement. Pour répondre à cette demande, certains pays européens délocalisent les enseignants vers le domicile ou les nomment consultants. Ils deviennent ainsi des interlocuteurs privilégiés entre l'école d'origine, la maison et l'hôpital.

En Belgique, la réponse apportée varie en fonction du centre hospitalier. Chaque école en hôpital cherche la solution qui lui semble la plus adéquate. Ainsi, certaines créent un réseau parallèle d'enseignants à domicile, attachés administrativement à l'école hospitalière.

D'autres font appel à des associations d'enseignants bénévoles, d'autres encore augmentent leur possibilité d'accueil dans les classes des hôpitaux de jour.

Pour notre part, nous avons voulu proposer une alternative : le centre scolaire de jour appelé L'Entre 2 qui se base sur deux postulats importants :

- 1) pour poursuivre sa scolarité, l'enfant ou le jeune a besoin d'un certain nombre d'heure de travail scolaire par semaine ;
- 2) la socialisation que peut lui apporter un groupe de pairs est indispensable à sa construction identitaire.

Genèse du projet :

Depuis plusieurs années, l'équipe pédagogique de L'Ecole Escale, présente dans les unités d'hospitalisation, accueille en classe un certain nombre de jeunes « externes ». Ils ont en commun d'avoir été soignés aux Cliniques Universitaires St Luc et /ou d'être considérés, pendant une durée limitée, comme médicalement incapables de retourner dans le système scolaire classique. Ils sont tous inscrits dans une structure d'apprentissage (généralement leur école d'origine) et ont pour projet d'atteindre un objectif de réussite précis.

Ces jeunes élèves externes sont, entre autres, des élèves qui, en cours de traitement ou en fin de traitement, sont hospitalisés de manière récurrente et qui sont interdits de milieu scolaire ordinaire pour des raisons médicales (Souvent, une diminution importante des défenses immunitaires).

Je soulignerai deux raisons pour lesquelles le centre scolaire de jour a du sens pour ce type d'élèves :

1. Ces élèves sont, jusqu'à ce jour, suivi à domicile par une association de bénévoles, « l'Ecole à l'Hôpital et à Domicile » (E.H.D.), en moyenne deux heures par semaine. Or, il est évident que cette prise en charge est insuffisante pour poursuivre une scolarité « normale », à tout le moins dans les cours généraux. Ce constat a déjà été porté par le groupe de travail, DOMI de l'A.P.H. (Association des Pédagogues Hospitaliers de la Communauté Française de Belgique) où siègent par ailleurs des représentants de l'E.H.D.

Toutefois, il existe une disposition légale qui permet à un élève convalescent ou malade à domicile, de bénéficier d'un professeur quatre heures par semaine, moyennant une procédure longue, fastidieuse et peu opérante. On observe également des offres « privées » de suivi pédagogique à domicile par certaines assurances-santé ou mutuelles mais l'accès

est, selon nous, éthiquement très discutable et les profs qui y participent n'ont aucune attache avec une école spécialisée.

2. Les élèves, pris en charge dans la structure scolaire hospitalière au moment du diagnostic et des premiers traitements, s'approprient l'Ecole de type 5 comme nouveau lieu « vital » d'apprentissage et de vie. Les coupures perpétuelles dans ce travail et dans la relation élèves-enseignants posent des difficultés dans la continuité des apprentissages et des méthodes : ces coupures créent des frustrations de part et d'autre. L'Ecole Escale est, dans ce cadre, un lieu sécurisant où le jeune peut rester élève et vivre les expériences de son âge, avec des jeunes de son âge. L'importance des pairs dans l'enfance, mais surtout dans la construction identitaire de l'adolescent n'est plus à démontrer.

Ces jeunes élèves externes sont aussi des élèves malades chroniques (par exemple drépanocytose, anorexie, ...) qui, de par leur pathologie, rencontrent de grandes difficultés dans leur scolarité. Ces jeunes ont, à un moment précis ou à plusieurs reprises, besoin d'un encadrement dans leurs matières ou d'une aide pour préparer des examens d'entrée ou

jurys. Ces jeunes sont généralement demandeurs d'une prise en charge quotidienne complémentaire à celle de leur école d'origine pouvant aller de 15 jours à plusieurs mois, d'autant plus qu'ils sont souvent absents.

Concrétisation du projet :

Fort de ces constats, nous avons ouvert, un centre scolaire de jour, L'Entre2, dépendant de l'école en hôpital, mais situé en dehors de la structure hospitalière. Il comprend une classe dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- des enfants de 6 à 18 ans y sont accueillis.
- chacun a un programme à la carte en fonction de ses besoins et de ses possibilités, programme qui peut aller de 1h de cours par semaine à 20h de cours par semaine.
- la classe est située à 500 m de l'hôpital, pour qu'elle soit investie comme école et lieu de vie à part entière mais aussi pour que les allées et venues soient possibles pour les élèves.
- certains enseignants partagent leur travail entre les unités d'hospitalisation et cette classe, afin de donner sens à l'approche de la continuité mise en place.
- la collaboration avec l'école d'origine est renforcée. Il ne s'agit plus de recevoir la matière scolaire mais bien, d'être initiateur et accompagnateur du processus de réintégration.

Quelles prises en charge ?

La plupart des élèves sont accueillis pendant plusieurs mois, fréquemment, en suivant le découpage trimestriel de l'année scolaire ; ils le sont souvent à raison de 20 heures (soit toutes les matinées ou toutes les après-midi). Il est entendu que nous veillons à ne pas les maintenir chez nous mais que nous visons le retour à l'école d'origine.

Pour les élèves atteints de maladies chroniques telles que par ex. la drépanocytose, nous avons créé, depuis le début de cette année scolaire, une cellule de soutien et d'accompagnement scolaire (sous la forme d'un coaching scolaire).

Certains jeunes, scolarisés dans les environs de l'Entre2, nous ont fait la demande de pouvoir retravailler certains cours dans notre structure, pendant leurs heures de fourche ou leurs heures de gymnastique (si bien évidemment, ils en sont dispensés).

Les objectifs finaux de la prise en charge sont de trois ordres :

- soit permettre à l'élève de travailler ses matières afin de combler les lacunes accumulées pendant le traitement et d'envisager une réintégration la plus harmonieuse possible ;
- soit d'envisager une réorientation vers un autre type d'enseignement ou encore de permettre une approche de la scolarité, rassurante pour des enfants très angoissés ;
- soit, pour les jeunes malades chroniques, leur permettre de profiter du soutien scolaire nécessaire à une continuité pédagogique cohérente.

Nous assurons ici, la fonction de lien entre tous les intervenants. (jeune, école d'origine, école dans l'hôpital, et parfois même profs à domicile...)

Dans tous les cas, accompagnés d'un membre de l'équipe médicale, nous nous rendons, et ce, toujours avec l'accord des jeunes ou de leurs parents, dans les écoles d'origine, afin d'établir des contacts, d'informer...

Plusieurs élèves ont déjà réintégré leur école d'origine ou une école plus adaptée à leurs besoins dans le courant de l'année scolaire précédente.

En tant qu'enseignante référente, soucieuse d'évaluer le travail fourni, je garde des contacts réguliers avec les écoles d'origine de nos élèves et ceci, afin de bien adapter nos cours avec ceux des professeurs d'origine.

Nous pratiquons des follow-up durant les mois suivants et un an après la réintégration. Cette pratique nous permet de faire un suivi efficace et de préserver nos anciens élèves d'un décrochage sur le long terme. Nous restons des interlocuteurs disponibles, tant pour les jeunes, que pour les enseignants de l'école d'origine.

Mais cela nous permet aussi d'avoir une attitude réflexive sur notre pratique, de l'évaluer de manière continue, afin de répondre au mieux aux demandes.

2. L'exclusion scolaire définitive

➤ **Mr Coenen, Ligue des Droits de l'Enfant**

Yannick va nous parler de l'exclusion scolaire définitive. Il n'est pas concerné par cette problématique mais Yannick va prendre la parole au nom des jeunes concernés pour qui la souffrance était trop forte pour venir vous en parler.

Au Service de Médiation Scolaire de St-Gilles, nous n'avons trouvé aucun jeune pour venir parler de l'exclusion scolaire définitive ou des exclusions qu'il aurait vécue(s). Source d'une grande souffrance, on préfère oublier, ne pas y penser, ne pas en parler ou alors de façon tout à fait confidentielle. Yannick a accepté de nous lire le témoignage d'un jeune qui ne sera pas identifiable. Celui-ci est au courant : il a accepté que l'on parle de sa situation et il a participé à la rédaction de son témoignage.

➤ **Témoignage de Yannick**

J'ai été exclu définitivement deux fois d'une école. J'ai fait mes primaires dans une école de mon quartier. Je n'ai pas fait de sixième année primaire et j'ai été inscrit directement en première accueil, en secondaire, à 12 ans. Je n'avais pas de bons points.

Mais, je suis quand même passé en deuxième année professionnelle. Là, mes points ont été très mauvais. J'ai eu beaucoup de zéros. J'ai commencé à avoir des remarques sur mon comportement et puis c'est vrai, je n'étais plus motivé en classe. En deuxième professionnelle, j'avais 14 ans.

Vers Pâques, à la suite de mes problèmes de comportement répétés à l'école, j'ai été exclu définitivement de l'école. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'école m'a conseillé d'aller avec ma maman au centre PMS. La dame du PMS a fait des tests. « L'intelligence est bonne, me dit-elle, mais le niveau pédagogique est bas. Il y a de grosses lacunes de base. » Le PMS me conseille une orientation vers l'enseignement spécialisé de type 1.

J'ai été renvoyé définitivement de mon école. Je voulais rester dans mon école qui était près de chez moi. Je n'ai pas bien compris. Ma mère non plus. Je devais prendre deux métros pour aller dans ma nouvelle école.

J'ai terminé mon année dans cette école, puis je suis resté un an. J'avais des points incroyables, très bons. Mais à la fin de l'année, dans mon bulletin, il était écrit que je ne pouvais plus me réinscrire dans l'école et que je devais chercher une autre école.

Ma mère a cherché. Mais elle ne trouvait pas d'école. Le PMS a donné une liste d'écoles spécialisées. A chaque fois que ma mère téléphonait, on lui disait qu'il n'y avait plus de place. Je suis resté sans école de septembre à janvier, presque 5 mois.

Finalement, le PMS m'a orienté vers un Cefa (Centre de Formation en Alternance) et je m'y suis inscrit fin janvier. Malheureusement, je n'ai pas fait les examens, car je suis arrivé très tard et j'ai raté mon année.

➤ **Brigitte Welter, Service communal de médiation scolaire de Saint-Gilles**

Si le jeune qui a rédigé ce témoignage n'avait pas le courage de venir en parler, c'est parce que l'exclusion scolaire définitive est vécue par le jeune comme une situation « honteuse » : on n'a pas envie d'en parler, on a envie d'oublier. C'est surtout une grande souffrance, et pour les parents, et pour le jeune.

Je vais maintenant expliquer mon cadre de travail. Je travaille au Service communal de médiation scolaire, à Saint-Gilles. C'est un service qui se situe en dehors des écoles. C'est un service public à la population. Ce sont les jeunes ou les parents ou, les deux ensembles, qui viennent nous trouver, parce qu'ils ont des questions, un besoin d'information, ou bien parce qu'il y a des soucis scolaires. Dans ce cadre, nous rencontrons régulièrement des jeunes qui sont exclus définitivement de leur école.

L'exclusion scolaire définitive d'une école est la sanction la plus grave au sein de l'institution scolaire. L'exclusion scolaire définitive d'une école, selon la loi, doit rester exceptionnelle. On pourrait dès lors imaginer qu'elles sont rares et peu nombreuses. On pourrait imaginer que « tout a été tenté au sein de l'école avec le jeune, ses parents, avec l'aide du centre PMS, du médiateur ou d'un organisme extérieur et qu'il n'est vraiment plus possible de maintenir l'élève dans l'école ». Nous sommes confrontés à une « banalisation » de ces sanctions : cette sanction, lourde et grave, touche énormément de jeunes.

En analysant les situations individuelles rencontrées au sein de notre service, il apparaît que :

- Plusieurs élèves ont été définitivement exclus pour un seul fait isolé « grave » ; il peut s'agir d'un accident de parcours, d'une erreur commise par un jeune mineur en construction ; dans les situations analysées, les élèves méritaient une sanction, mais dans ces cas-ci, les écoles avaient choisi l'exclusion définitive. Il n'y a donc pas eu de gradation de sanction.
- Pour d'autres situations, nous sommes plutôt dans la sphère du décrochage scolaire où les échecs répétés et qui semblent irrémédiables à l'élève, conduisent celui-ci à des comportements perturbateurs répétés ; dès lors le renvoi définitif ne résout en rien la problématique sous-jacente d'échec scolaire, cachée par les problèmes de comportement de l'élève.

- D'une école à l'autre, nous observons de grandes différences dans la gestion des comportements problématiques des élèves : certaines considèrent le renvoi définitif comme une sanction ultime et l'applique très peu, ayant recours à d'autres sanctions et à un encadrement, un suivi positif de l'élève ; ces écoles favorisent « l'inclusion de l'élève ».
- L'exclusion définitive durant l'année scolaire entraîne, immanquablement, une interruption de la scolarité (pour les mineurs, une rupture du respect de l'obligation scolaire) et le non-respect au droit à l'instruction. Cette interruption peut durer plusieurs semaines, voire plusieurs mois.
- La déscolarisation de l'élève durant une période relativement longue risque d'induire des difficultés importantes de réadaptation à la nouvelle école ; l'élève se retrouve parfois seul à la maison, livré à lui-même ; de plus, il prend du retard au niveau des apprentissages scolaires qu'il aura de grandes difficultés à combler ; notons qu'à partir du mois de mars, une exclusion définitive d'une école et la rescolarisation de l'élève dans une autre école, le conduisent très souvent à l'échec scolaire et au redoublement.
- Pour l'école qui va accueillir l'enfant qui a été exclu d'une autre école, en cours d'année, la tâche est très complexe.
- L'exclusion définitive est source d'une grande souffrance au niveau de l'enfant, du jeune, de sa famille.
- Il serait important qu'une évaluation globale puisse être réalisée : le nombre d'exclusions pour toutes les écoles de la Communauté Française par année scolaire, le contexte de l'exclusion (dont par exemple la dynamique du groupe-classe, les motifs du renvoi définitif, les sanctions intermédiaires s'il y en a eu et la gradation des sanctions, l'encadrement de l'élève qui a été proposé avant la sanction ultime, le parcours scolaire du jeune exclus, les conséquences de l'exclusion sur le jeune, sa famille, sur sa classe, mais aussi sur l'école qui va l'accueillir et le rescolariser, ...).

Ce que nous disent les jeunes et les parents :

- Ils ont souvent l'impression, qu'une fois que la procédure d'exclusion définitive est lancée, la décision de renvoi a déjà été prise ; que dès lors, la procédure est respectée dans la forme, mais pas dans le fond : quand les parents rencontrent le directeur, le dialogue n'est pas possible ; la recherche d'une solution positive, autre que le renvoi, n'est pas envisagée.
- Les parents demandent que leur enfant soit sanctionné. Ils trouvent que l'exclusion définitive de l'école est une punition trop sévère et disproportionnée par rapport aux faits reprochés. Le jeune exprime souvent les mêmes sentiments.
- Les parents s'inquiètent parce que l'enfant est déscolarisé : le jeune se retrouve seul à la maison, alors qu'il est perturbé par la décision de renvoi. Les parents craignent que la sanction ne le conduise directement au décrochage scolaire
- Changer d'école, quitter les professeurs, les élèves, le quartier que l'on avait appris à connaître, c'est une source de grandes angoisses pour l'enfant, le jeune. Tout cela induit des tensions importantes à la maison : « c'est honteux d'être renvoyé ».

Arriver dans une école que l'on ne connaît pas, rencontrer des élèves que l'on ne connaît pas, être stigmatisé « comme étant l'élève qui a été renvoyé », pour l'enfant, la réadaptation est difficile. Il a besoin d'être soutenu et accompagné, ainsi que sa famille.

Ce que nous proposons :

En nous référant au décret « Missions » du 24 juillet 1997 (art 81 et 89), ainsi qu'au décret « Discrimination positive » du 30 juin 1998 (art 25 et 26), nous proposons que :

- la procédure d'exclusion soit respectée aussi sur le fond, et pas uniquement sur la forme ;
- l'exclusion définitive soit autorisée uniquement en tout dernier ressort et uniquement dans les cas où la gestion, interne à l'école, de l'élève problématique s'avère tout à fait impossible ;
- l'exclusion définitive reste la sanction la plus grave et soit proportionnée aux faits reprochés ;
- la gradation des sanctions soit obligatoire ;
- les faits reprochés au jeune soient décrits avec attention, en se basant sur des faits établis, avec impartialité ;
- la procédure d'exclusion définitive soit utilisée aussi à titre préventif ; la procédure mobilise les énergies des différents partenaires potentiels autour du jeune et de l'enfant ; les parents sont informés des comportements problématiques de leur enfant au sein de l'école ; elle permet de dire clairement les choses à l'enfant ou au jeune, de le conscientiser, de lui rappeler les règles et les limites ; la procédure peut l'aider à remédier aux problèmes comportementaux, tout en étant encadré par des adultes et, si possible, accompagné et encouragé à évoluer positivement.

On pourrait également proposer d'instaurer une instance de recours externe indépendante, en s'inspirant du modèle prévu pour les recours externes suite au conseil de classe (art 97 chapitre 1° du décret « Missions »).

3. L'exclusion sur base de la préférence sexuelle

➤ ***Témoignage de Matthieu (Matthieu, donne sa voix à un jeune qui est victime de discriminations au sein de l'école, parce qu'il est homosexuel)***

Lorsque je suis rentré à l'école cette année, j'étais loin de me douter que j'allais être confronté à une sorte d'enfer qu'on appelle communément « discrimination ».

A cause d'une erreur que j'ai commise, je vis chaque jour avec la hantise de ce qu'il va m'arriver à l'école. Je m'explique... Je suis un jeune homosexuel de 18 ans. Je suis élève dans une école de la région liégeoise, en dernière année d'études secondaires. Je dois dire que, plus jeune, je n'aurais jamais imaginé être attiré par un garçon. Mais, en arrivant dans ma nouvelle école, à Liège, il y a 2 ans, j'ai dû me rendre à l'évidence : ce ne sont pas les filles qui ne me plaisent ni qui attirent mon regard. Quel choc pour moi de tomber amoureux d'un garçon ! Mais il fallait faire avec ! J'ai donc assimilé le fait de ne pas être comme les autres.

J'ai bien dit « assimiler », pas « accepter » ... Deux années ont passé. Je me suis forgé une

place dans l'école : élève modèle, toujours « délégué » ou « co-délégué » de la classe, dévoué à l'école, qui ne rate jamais une journée - même malade - et qui s'est donné pour but dans la vie, de travailler dans cet établissement. En bref, j'adorais cette école !

Un jour, j'ai commis l'énorme bêtise d'aller sur un site de rencontre homo. Quel acte stupide... qui a entraîné de graves conséquences ! Peu de temps après, une prof a découvert que j'avais été sur ce site et ne l'a pas du tout caché à la classe dont elle était titulaire. Elle s'est empressée d'imprimer les « preuves » de mon « crime » et les a apportées au directeur. Les élèves, de leur côté, se sont empressés de répandre la nouvelle : « L'élève modèle de l'école est un homosexuel ! » Une information qui vaut de l'or... En très peu de temps, la nouvelle avait fait le tour de l'école. Les premiers ragots voyaient le jour et j'ai été convoqué chez le directeur. J'ai eu un jour de renvoi, qui était prévu pour la semaine suivante.

Le lendemain, les premières réflexions désobligeantes ont commencé. On me montrait du doigt... On murmurait sur mon passage... Ou alors, on ne se gênait pas de dire tout haut ce qu'on pensait. C'est alors qu'un sentiment de vide et de solitude est né en moi. Malgré le soutien de mes amis, je me sentais seul, triste, perdu. Le coup que la vie m'infligeait me laissait un sale goût amer. Les jours ont passé. Les remarques ont empiré.

Le jour de mon renvoi est arrivé. Les élèves de ma classe ont alors refusé d'aller au cours : ils n'étaient pas d'accord que je sois puni, alors que d'autres élèves vont sur des sites de rencontre hétéro. Parce que, moi, c'était un site gay, je devais être sanctionné. Non, disaient-ils ! Et ils ont eu gain de cause, après seulement 50 minutes. Mon jour de renvoi a été annulé et j'ai pu retourner aux cours. Leur soutien m'a fait chaud au cœur et m'a donné un peu de courage, un courage qui a - hélas - rapidement disparu, lorsque même des profs ne cachaient pas leur opinion à l'égard de mon homosexualité. Certains ont eu un changement radical envers moi : plus un « bonjour », plus un sourire, rien !

Les jours ont continué à s'écouler, chaque jour apportant son lot d'insultes, de moqueries, d'intolérance. Pendant un moment, je me suis laissé abattre : je ne voyais plus de raison de vivre... Pour quoi avancer ? Pour quoi continuer ? A quoi bon ces souffrances ? L'école où je me sentais si bien devenait mon cauchemar. Cela a dû se voir car une éducatrice m'a fait appeler au PMS de l'établissement. Là, j'y ai trouvé une oreille qui a écouté ma douleur et le calvaire que je vivais. Alors, la psychologue du PMS m'a conseillé d'aller au CHEL, un centre pour les jeunes homosexuels liégeois. Je dois avouer : je n'étais pas très emballé par l'idée. Mais j'y suis quand même allé. Car ma tristesse se transformait peu à peu en haine, une haine telle un poison qui se répandait dans mes veines et qui faisait de moi quelqu'un d'autre, complètement différent... un être qui ne ressentait plus qu'une immense colère, mais une colère que j'ai gardée au fond de moi. C'est sans doute cela qui m'a poussé à aller au CHEL.

Là, j'y ai trouvé des gens semblables à moi, avec la même différence. Je m'y suis même fait un ami génial qui m'a écouté, conseillé, un homme qui m'a redonné espoir. A présent, cela fait plus de deux mois que je supporte les moqueries incessantes et de plus en plus blessantes. Je sais qu'un changement s'est effectué en moi : je suis devenu quelqu'un d'impulsif, qui n'a pas sa langue dans sa poche, qui s'en prend à des personnes qui ne lui ont rien fait ; quelqu'un qui est rongé par la tristesse et la haine, une haine indescriptible contre tous ces idiots qui jugent sans savoir de quoi ils parlent et qui font de ma vie un enfer. Quel contraste avec le garçon que j'étais ! Calme, timide, sensible, joyeux ! Je sais que ce garçon

est encore quelque part en moi et je n'ai qu'un souhait : le retrouver. Car la personne que je suis devenue, je ne l'aime pas : elle me fait même peur !

Heureusement, j'ai conservé ma sensibilité, ma gentillesse. Ces deux choses me permettent de contrôler le plus possible mes émotions et de ne pas encore « péter un plomb ». Une chance qu'il y ait le CHEL ! Chaque semaine, j'attends avec impatience d'y aller mais s'il n'y avait pas là, que serait-il arrivé et combien de temps vais-je encore tenir ? Ma situation est invivable, un véritable enfer sur terre ! Je crois bien sombrer peu à peu dans la dépression. Ce sont des situations comme la mienne qui mènent au suicide. Je n'y suis pas encore. Je ne pense pas y arriver un jour, étant donné que je suis entouré. Mais nul n'est à l'abri d'un

« pétage de plomb ». Là, je ne sais plus où donner de la tête, quel chemin prendre. On peut dire que je me suis perdu. La vie d'un homosexuel n'est pas toujours facile. Mais elle serait déjà plus simple s'il n'y avait pas tous ces idiots qui s'amusent à me pourrir la vie.

➤ **Jean-François Donfut, CHEL, Jeunes gay(e)s liégeois**

CHEL, c'est l'acronyme de « Cercle Homosexuel Etudiant Liégeois », un des cercles homos qui existent en Communauté Française, ou « Cercle Arc-en-ciel Liégeois ».

Pour commencer mon intervention, je tiens à souligner que, dans les recherches, aucune étude sérieuse n'a été réalisée sur la situation des jeunes, en situation de discrimination homophobe à l'école, ce qui est assez interpellant.

La problématique de la discrimination à l'égard des jeunes homosexuel(le)s est multiple puisqu'elle touche différents aspects de la vie de ces jeunes. Nous les rassemblerons dans les trois grandes sphères de la vie des jeunes, à savoir la famille, l'école et les relations avec les pairs.

Au sein de la famille, la principale difficulté que rencontrent les jeunes homos sera le rejet qui peut se manifester sur un continuum. D'un côté, ce rejet apparaîtra sous la forme d'insultes et d'un renforcement du contrôle parental sur la vie du jeune, pouvant aller jusqu'à la privation totale d'autonomie alors que c'est justement dans cette période de sa vie que l'individu aura un besoin sans cesse grandissant d'autonomie. Par exemple, on a accueilli récemment un jeune qui, sous prétexte qu'il allait consulter un psychologue, venait en fait au CHEL. Il n'avait pas le droit d'avoir un GSM, ni le droit d'avoir accès à Internet. Il n'avait droit à aucune sortie, en dehors du fait d'aller à l'école. Il devait mentir à ses parents pour pouvoir avoir un espace d'écoute.

L'autre extrême du rejet sera la rupture des liens avec la famille (autrement dit, le jeune sera « mis à la porte »), se retrouvant face à la nécessité de subvenir seul à ses besoins. Au sein de notre association, nous sommes amenés à rencontrer des jeunes vivant cette situation : ils se retrouvent en décrochage social, perdus dans la spirale de la drogue et/ou de la prostitution, voire le suicide, avec toutes les problématiques associées à ce genre de situation.

Ensuite, au sein de l'école, le (la) jeune homosexuel(le) sera confronté(e), à partir du moment où il (elle) aura fait son *coming-out*⁷⁰, au silence et à l'incompréhension de ses professeurs et éducateurs, souvent peu, voire pas du tout, informés sur le vécu particulier de ces jeunes. Il (Elle) sera parfois confronté(e) à des actes d'une éthique fort douteuse. Par exemple, un élève se confie à son professeur et le professeur va raconter la situation de

⁷⁰ **Coming-out** : c'est le fait d'avoir annoncé son homosexualité à une ou des personnes de son entourage.

l'élève à d'autres étudiants. On verra, malheureusement souvent, des membres de l'institution scolaire qui n'osent pas intervenir lorsqu'ils sont témoins de situations de discrimination dont sont victimes les jeunes homos. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'insulte la plus courante dans les cours de récréation est « Sale pédé ».

Enfin, pour ce qui est des relations avec les pairs, les jeunes homos pourraient rencontrer des situations de rejet, recevant des insultes et seront même, parfois, tabassés par des jeunes de leur âge, et, comme dit auparavant, souvent au su et au vu d'adultes désemparés face à ces situations. Par exemple, à la sortie de l'école ou, parfois même, dans la cour de récréation.

Suite à cela, nous pensons que trois types d'actions doivent être mises en place. Tout d'abord, - et j'en ai déjà parlé-. Objectiver le phénomène de l'homophobie envers les jeunes dans la famille, à l'école et dans les relations avec les pairs. Ensuite, former les professionnels susceptibles de travailler avec des jeunes, et plus particulièrement aux problématiques spécifiques que peuvent rencontrer les homosexuel(le)s présents dans leur public. Il peut donc s'agir des professeurs et des éducateurs, en première ligne, mais aussi des acteurs de l'aide à la jeunesse. Enfin, en se référant à l'expérience française⁷¹, créer une structure spécifique à l'accueil et à l'aide des jeunes homos, structure qui interviendrait dans les cas d'urgence et sur le long terme, afin de maintenir le jeune intégré dans son cadre de vie habituel ou, si cela n'est pas possible, à assurer la transition du jeune vers un cadre de vie plus propice à son développement.

Je ne m'étendrai pas ici sur les doubles discriminations : le fait d'être un jeune homo et issu d'une culture étrangère, ou bien, le fait d'être un jeune homo et porteur d'un handicap. Je terminerai simplement en paraphrasant le slogan d'une association : « Avoir un enfant homo, avoir un enfant gay, ce n'est jamais triste ! »

4. L'exclusion des enfants handicapés de l'assurance familiale

➤ **Témoignage de Paul D.B., Papa d'Anaïs**

Je voudrais d'abord remercier la Ligue de nous avoir écoutés. Cela nous a fait du bien parce que nous nous sentions seuls depuis de nombreuses années, face à notre fille, Anaïs, qui est reconnue comme handicapée. Son problème est un problème de violence. La violence est tout à fait inacceptable dans la société. Mais, si notre fille « dérange », elle n'est pas acceptée ni encadrée.

Anaïs a toujours eu des problèmes de comportement (violence), aussi bien à la maison qu'à l'école. A cause de cela, nous avons reçu six plaintes de la Communauté Française. Les cinq premières plaintes ont été rentrées au niveau de notre assurance familiale et la dernière a été prise en charge par le cabinet du Ministre de l'Enseignement.

Anaïs est l'aînée de 3 enfants. Elle a eu une scolarité normale jusqu'en 4^{ème} primaire. Les problèmes de violence sur les professeurs ont débuté avec 2 plaintes. Après contact avec le PMS de Ath et orientation en Type 3 (troubles du comportement), elle a reçu de nombreuses aides psychologiques, mais une nouvelle plainte la conduit à un renvoi de l'école.

⁷¹ Cf. l'association « Le refuge », en France. <http://www.le-refuge.org/>

Ensuite, nous avons stoppé, de nous-mêmes, un court essai dans une autre école afin de chercher l'aide d'une institution. S'en sont ensuite suivis plusieurs intégrations scolaires, entrecoupées de placements en institution.

Deux ans plus tard, Anaïs est reconnue comme handicapée, avec une incapacité permanente de 66%. Il nous est précisé par différents accompagnants que si cela ne marche pas dans sa nouvelle école et qu'elle est renvoyée, il n'y a quasi plus d'école dans les environs de notre domicile. Notre fille devrait alors passer toutes ses journées en institution, avec une formation sur place ou par correspondance, ce qui serait vraiment dommage pour son intégration sociale et familiale.

Depuis un certain temps, notre courtier d'assurance nous prévenait que nous allions avoir des problèmes avec la compagnie qui possède tous nos contrats, dont la responsabilité civile familiale. Ce bureau a donc cherché une solution auprès de toutes les compagnies mais sans succès.

Il m'a donc donné carte blanche afin de trouver une solution par moi-même. J'ai contacté, par téléphone ou en personne, divers assurances ou courtiers, mais sans succès. L'exclusion définitive de notre assurance familiale a été effective deux ans plus tard.

La Communauté Française a décidé de suspendre les plaintes. Mais cela ne suffit pas aux assurances qui disent que ma fille pourrait faire des crises à l'extérieur et donc, serait un danger à ce moment-là.

Il faut savoir que jamais nous n'avons eu de plaintes concernant le comportement de notre fille à l'extérieur que ce soit dans les magasins, la ville de Péruwelz, le bus ou le train.

Par un heureux concours de circonstance, et à cause d'un conflit entre courtiers, une compagnie a malgré tout accepté de nous donner un contrat pour un an mais en précisant que, si une plainte était déposée, il y aurait suspension de celui-ci.

C'est injuste pour notre fille, notre famille et nous-mêmes qui faisons tout ce qui est possible pour l'aider et la soigner depuis de nombreuses années.

Notre famille, notamment les frères et sœurs ont déjà tant souffert des difficultés d'Anaïs. Il n'est pas nécessaire que toute la famille soit encore plus pénalisée : s'il n'y a pas d'assurance pour Anaïs, il n'y a d'assurance pour personne.

Il y a donc un vide juridique en la matière.

Pourquoi n'existe-t-il pas une assurance ou une caisse spéciale pour assurer les enfants handicapés violents et protéger ainsi la société et les familles ?

5. L'exclusion des enfants sans papiers

➤ **Témoignage de Mullem**

Je m'appelle Mullem. J'ai 15 ans. Et je viens du Liban. Je pense que vous connaissez bien la situation au Liban.

Je suis arrivé en Belgique, parce que j'étais en danger. Il y avait la guerre et j'étais menacé par l'ex-mari de ma mère. Je suis arrivé en Belgique. J'ai été envoyé dans un centre, près d'Anvers, à Linkeroever. La vie au centre était difficile : il y avait 350 personnes de

différentes nationalités et ils étaient tous des étrangers pour moi. J'étais habitué à une vie normale au Liban, avec ma famille.

Plus tard, nous avons reçu une lettre de Caritas, annonçant que nous allions vivre dans une maison à Ypres. Dans cette maison, je me sentais plus à l'aise. Je suis allé à l'école et j'ai appris le « dialecte local ». J'ai beaucoup d'amis à Ypres maintenant et j'aimerais bien y rester. Mais, parfois, des personnes ne sont pas gentilles envers moi comme, par exemple, un professeur à l'école. Il m'a dit qu'il me mettrait dans une enveloppe et qu'il me renverrait dans mon pays d'origine. Je pense que cet homme n'avait vraiment aucun respect pour moi.

Quand j'aurai 16 ans, j'aimerais bien travailler comme jobiste étudiant. Mais je sais que ce ne sera pas possible. Après mes études, j'aimerais bien devenir ingénieur ou dentiste. Mais ce ne sera possible que si j'ai des papiers. Merci pour votre écoute et votre invitation.

➤ **Anne Dussart, Caritas International**

Rechercher un enfant sans papiers, ça n'a pas été simple, non plus, dans notre association. On aurait bien voulu trouver un enfant qui vit en région francophone. Malheureusement, c'est un enfant néerlandophone. On aurait pu faire écrire un témoignage et le lire. Mais je crois qu'il est important d'avoir un visage devant soi. Un « sans-papiers », c'est un enfant, ce sont des parents, c'est toute une famille. C'est la raison pour laquelle on a demandé à Mullem de venir témoigner et de dire qui il est. Mullem se sent bien. C'est la raison pour laquelle on a pu trouver un enfant. Mais, à Caritas, nous sommes confrontés à beaucoup d'enfants qui n'auraient jamais voulu témoigner. Toute sa famille est ici. On les remercie de venir de si loin, tous ensemble, pour soutenir Mullem parce qu'être sans-papiers, ça fait peur.

Les gens sans-papier vivent dans une anxiété constante d'expulsion : ils ne savent pas, quand ils se lèvent, ce qu'ils vont faire le soir, s'ils seront toujours en Belgique, s'ils vont se retrouver dans un centre fermé, si le lendemain, ils vont être dans un avion. Je crois que c'est très difficile à vivre. Même si Mullem se sent relativement bien, je crois que c'est ce qu'il vit au quotidien avec sa famille.

1. Qui sommes-nous ?

Caritas International est une ONG d'inspiration chrétienne, membre d'un des plus grands réseaux internationaux : Caritas Internationalis, comprenant 163 organisations présentes et actives dans environ 200 pays et régions.

Caritas International est spécialisé en deux matières : le volet étranger (urgence, réhabilitation et développement) et le volet intérieur. Dans le cadre de ce colloque, seule la dimension intérieure sera développée. Nous venons en aide aux migrants nouvellement arrivés en Belgique et plaidons pour que chaque migrant soit traité dignement, quel que soit son statut.

2. Le volet « migration » de notre travail

Caritas International organise l'accueil, le logement et l'accompagnement à petite échelle des demandeurs d'asile durant toute la durée de la procédure. Elle met à leur disposition 192 unités de logement dans toute la Belgique. Elle leur offre également un accompagnement professionnel dans le cadre d'une Convention conclue avec le Ministère de l'Intégration Sociale. Caritas International estime que l'autonomie et la vie de famille des

personnes concernées doivent être garanties. Avoir un foyer constitue le premier pas vers l'autonomie, le renforcement de l'esprit d'initiative et l'intégration sociale.

Les migrants en difficulté peuvent s'adresser au service social de Caritas International à Bruxelles. De plus en plus de personnes sans-papiers et de familles avec enfants viennent nous trouver pour demander des conseils. Des professionnels essaient de les aider via les moyens qui sont à leur disposition, ce qui est extrêmement difficile car ces personnes se trouvent dans une situation de détresse sans issue.

En réponse aux demandes du service social de Caritas International, plusieurs projets sont développés.

Depuis la fin des années 80, Caritas International est l'une des organisations qui visitent les personnes enfermées dans les centres 127 (Melsbroek) et 127 bis (Steenokkerzeel). Grâce à nos visites hebdomadaires, nous voulons briser l'isolement des personnes enfermées, assurer l'information du monde extérieur et, si nécessaire, intervenir comme médiateur entre les instances et les personnes concernées.

Depuis 1984, Caritas International organise le retour accompagné en vue d'une réintégration durable dans le pays d'origine, ceci en partenariat avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Le service social de Caritas International encadre les migrants qui désirent rentrer volontairement dans leur pays d'origine et ce, pendant toute la durée de la procédure (projet REAB). Dans ce cadre, Caritas International fait appel à son réseau international afin de mieux préparer et informer les personnes qui souhaitent rentrer dans leur pays. Une fois rentrées, les partenaires locaux se chargent de l'accompagnement de ces personnes.

Depuis 2005, Caritas International a engagé trois tuteurs professionnels. Chacun assume la tutelle de 25 mineurs étrangers non-accompagnés (Mena) en moyenne.

3. L'exclusion des enfants sans papiers

Via les assistants sociaux et leur contact au quotidien avec les migrants, Caritas International dispose d'une expertise considérable en matière d'exclusion des enfants étrangers et des enfants sans papiers en particulier. Elle aimerait transmettre ici quelques problèmes liés à l'exclusion des enfants sans-papiers et des revendications à ce sujet.

- 1) Les enfants sans-papiers subissent une grande pression psychologique sur plusieurs plans. Au niveau scolaire, les enfants se contraignent souvent à atteindre de bons résultats car pour eux, les résultats scolaires font preuve d'une bonne intégration, ce qui faciliterait la régularisation (ce qui n'est pas correct). L'enfant ne peut pas servir de traducteur, ce qui est souvent le cas vu que les parents ne connaissent pas la langue du pays. Parfois, les enfants doivent transmettre des informations qu'ils ne sont pas capables d'assumer à leur jeune âge. Les enfants sont victimes de la situation et doivent jouer le rôle d'adulte.

- 2) Les enfants éprouvent une anxiété continue de se faire expulser. L'enfant ne peut pas envisager de plans pour le futur (projets d'études, de loisirs...). Un bon

accompagnement ethno-psychologique (par le PMS) est nécessaire pour aider l'enfant à comprendre sa situation et à alléger ses tâches.

- 3) La procédure est souvent dure, longue et difficile à comprendre pour un enfant sans-papiers. Les interviews doivent être adaptées à l'âge et la maturité de l'enfant et doivent être données par du personnel qualifié et dans un environnement adéquat.
- 4) Les enfants se sentent souvent stigmatisés de façon relative par rapport à leurs compagnons. N'ayant pas de papiers, ils n'ont pas l'autorisation de quitter le pays, même pas pour des activités scolaires. Les activités obligatoires, comme la natation, et les excursions scolaires en Belgique sont souvent trop chères pour les parents. L'Etat pourrait prendre en charge les frais scolaires de tous les enfants de milieux modestes. Les enfants ne peuvent pas souvent participer à des activités extrascolaires, ce qu'ils perçoivent comme une exclusion.
- 5) Les enfants sans-papiers ont droit à l'aide médicale d'urgence. Caritas International plaide pour un accès à tous les soins médicaux, qu'ils soient urgents ou non.
- 6) Caritas International demande que la durée du séjour en Belgique soit prise en compte dans le processus décisionnel. Les enfants s'adaptent à un nouvel endroit, apprennent la langue et la culture et perdent souvent tout contact avec le pays d'origine. Caritas International demande le respect du temps maximal d'un an pour la durée de procédure de la demande d'asile. Elle demande également de statuer rapidement après une demande de régularisation.
- 7) En aucun cas, des enfants peuvent être enfermés. Plusieurs recherches démontrent qu'un enfermement engendre des conséquences négatives pour l'état psychosocial de l'enfant car ces centres ne sont pas adaptés à la vie de l'enfant. L'alternative à l'enfermement des enfants dans les centres fermés, proposée par la Ministre de la Politique de migration et d'asile Annemie Turtelboom, n'est valable que pour les nouveaux arrivés : les familles déjà présentes dans les centres fermés n'ont pas droit au déplacement. L'accueil alternatif ne prend pas en considération la totalité des enfants sans-papiers, mais n'est qu'offert aux familles expulsées en fin de procédure. En outre, ce qui se passera avec les enfants et leurs parents qui demandent l'asile à la frontière n'est pas clair. C'est également le cas pour les enfants enfermés dans le cadre du respect de l'accord Dublin (enfermés en attente d'une expulsion vers le pays européen où ils ont effectué leur première demande d'asile). Cette dernière catégorie d'enfants représente 50 à 70% des enfants dans les centres fermés.
- 8) En ce qui concerne les mineurs étrangers non-accompagnés, Caritas International demande un renforcement de la structure de la tutelle. Un mineur sans parents est

toujours plus fragile qu'un jeune accompagné de sa famille. Tout en respectant le bon travail fourni par les tuteurs volontaires, nous plaidons pour un investissement supplémentaire de la part du gouvernement pour la professionnalisation des tuteurs et pour une reconnaissance des tuteurs travaillant comme employés dans une institution. Le travail en équipe aide le tuteur à trouver une solution personnalisée et durable pour les jeunes.

6. L'exclusion liée à un transport scolaire indécent

➤ **Mme Alexander**

Merci, de nous donner la parole aujourd'hui, à la suite d'un courrier que j'ai envoyé au Ministre du Logement, des Transports et du Développement Territorial.

Je suis la maman de Cannelle Alexander. Je suis invitée à m'exprimer sur un problème récurrent : le transport scolaire. Cannelle ne parle pas : sa maladie l'en empêche. Aussi je m'exprime pour elle, ainsi que pour les autres enfants, dans la même situation qu'elle.

Avant de développer mon intervention, je tiens à vous rappeler que le transport scolaire dans l'enseignement spécialisé est un droit acquis depuis 1974, en raison de la distance plus importante à parcourir pour les enfants handicapés.

Comment cela fonctionne-t-il ? Le MET (Ministère de l'Équipement et des Transports) délègue au TEC (Transport en Commun) le soin d'organiser les transports et, pour cela, le TEC fait appel à des sociétés privées. Mais les conditions de transport sont loin d'être idéales ! Pour beaucoup d'enfants, le temps de transport est incroyablement trop long. A titre d'exemple, Cannelle aurait 5 heures de car par jour pour aller à l'école, distante de 40 km de la maison. Quel parent accepterait que son enfant, valide, fasse autant d'heures de bus tous les jours ?

Par ailleurs, quand votre enfant monte en voiture, l'attachez-vous ? Sachez que, dans les bus du TEC, les enfants ne le sont pas toujours : tous les véhicules ne sont pas équipés de ceinture et, donc, ne respectent pas les mesures de sécurité en vigueur dans notre pays, mesures qui sont plus que nécessaires pour des enfants qui ne sont pas autonomes.

Imaginez un enfant autiste, avec des troubles du comportement. Cet enfant doit être drogué pour qu'il reste calme durant ces interminables heures de bus. Je vous invite à visiter la page qui parle du transport scolaire sur le site de la Ligue des Droits de l'Enfant et qui reprend l'ensemble des dysfonctionnements dont je parle.

Maintenant, je souhaite vous lire le courrier que j'ai envoyé au Ministre, ainsi qu'à tous les responsables du transport. Je vais demander à mon mari de vous distribuer un petit fascicule dans lequel j'ai repris la lettre, ainsi qu'un document joint en annexe_;

Monsieur le Ministre,

Je vous adresse ce courrier, suite au premier passage d'un bus de transport scolaire, ce lundi 3 novembre.

Bonne nouvelle a-priori puisque nous l'attendions depuis le 1^{er} septembre. Quel sens de l'humour a le TEC puisqu'on m'annonçait : « Nous passerons chercher Cannelle à 6 h 35 ! » C'est une bonne blague, me dis-je, au vu de ses problèmes de santé. Non, ce n'est pas une blague !

Vous excuserez d'avance le ton quelque peu déconcertant de ce courrier. Mais, après quelques années de grande galère avec le transport scolaire et, n'ayant plus rien à perdre puisque, quoi qu'on fasse, on est toujours perdant avec vous, autant me libérer un peu.

Je parlais donc de problème de santé. Il apparaît en effet que vos services soient plus à même qu'un médecin pour juger de la nécessité ou non d'un transport scolaire individuel ou en groupe restreint afin d'en diminuer le temps (voir les certificats médicaux remis en début de chaque année scolaire). Je me permettrai donc de vous joindre en annexe, la dernière radio de ma fille. On pourrait croire que cela fait partie du secret professionnel, auquel tout patient a droit mais, dans notre cas, un transport décent me semble un droit plus important.

Voilà à quoi ressemble un enfant handicapé (pas tous, mais la mienne, oui) vue de l'intérieur ! Un enfant handicapé, c'est un peu plus qu'un peu de bave qui dégouline, des cris effrayants, un air débile.

Un enfant handicapé, ma fille en l'occurrence, souffre de problèmes orthopédiques et d'une lourde scoliose - d'une énorme, gigantesque, extraordinaire scoliose - qui lui cause quelques souffrances.

Cannelle aura 15 ans bientôt, elle pèse 19 kg et elle mesure 135 cm. Sa colonne vertébrale fait les « montagnes russes ». Elle ne sait pas s'asseoir seule ; elle ne sait pas marcher ; elle ne sait pas parler pour me dire : « Maman, j'ai mal, atrocement mal dans ce p... de bus. Aide- moi ! »

Il n'est vraisemblablement pas permis ni au MET, ni dans ces messieurs-dames politiques - ministres de tous genres et de tous bords -, qu'il y ait un enfant handicapé, sinon on aurait revu la situation depuis longtemps et on aurait trouvé l'argent ou, au moins, une façon plus intelligente de le gérer. Donc, airs compatissants et mines de circonstances en notre présence. Mais, c'est bien connu, « Loin des yeux, loin du cœur ».

Pour conclure, je me demande si la mettre dans un bus à 6 h 35 pour commencer l'école à 9 h, sans oublier le retour, serait bien raisonnable, sauf ... si je veux la tuer. Et, dans ce cas, merci le transport scolaire ou « comment se débarrasser de sa fille handicapée, un peu gênante et encombrante, en quelques semaines » ... sans risque d'être inquiété par la justice, puisque voilà comment contourner le meurtre par négligence ou encore, la non-assistance à personne en danger... Merci encore le transport scolaire

...

Je vous remercie d'avoir lu ce courrier jusqu'au bout et vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, mes meilleures salutations.

En lisant ceci, vous aurez compris que 5 h de route pour aller à l'école, c'est vraiment beaucoup !

A ce jour, mon courrier est resté sans nouvelles. Après cette lecture, moi, je me demande si le transport de bestiaux n'est pas plus réglementé dans notre pays car, très vite, Gaïa monterait au créneau, avec la couverture médiatique que l'on connaît, et les soutiens de toutes parts. Pour nos enfants, qui crie au scandale ?

Mon souhait aujourd'hui, c'est simplement de vous interpeller pour que vous preniez conscience de cette situation qui est intolérable pour la maman que je suis. Sachez que nos

enfants handicapés sont des enfants avant tout et pourraient être les vôtres. La voix de ces enfants n'est pas entendue. Aussi, aujourd'hui, je parle en leur nom, au nom de toutes les souffrances qu'ils endurent par une politique qui fait fi de tout cela.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de m'avoir écoutée mais, plus encore, de m'entendre.

➤ **Mr Coenen, Ligue des Droits de l'Enfant**

Merci, Mme Alexander.

Au nom de la Ligue des Droits de l'Enfant, je vais maintenant exposer nos revendications en matière de transport scolaire.

Les transports scolaires concernent environ 15 000 enfants en Communauté Française (Région de Bruxelles-Capitale et Région wallonne). Pour plus de 90 % d'entre eux, cela se passe sans problèmes. Malheureusement, pour 9 % des enfants, la durée des trajets est une réelle souffrance, jusqu'à cinq heures par jour (et parfois au-delà). Cela génère des horaires trop lourds. Certains enfants quittent leur domicile avant 6h30 pour le retrouver 12 heures plus tard. Il leur reste deux bonnes heures pour faire leurs devoirs, souper, se détendre, ... Tôt levés, tôt couchés. Peu de vie de famille.

Il s'agit clairement, pour certains enfants (ceux qui sont plus d'une heure par trajet dans le bus) d'une situation inhumaine, voire carrément dégradante. Le terme de *maltraitance* que nous utilisons depuis 2006 n'est nullement usurpé. En effet, cette situation génère une véritable souffrance, tant au niveau psychologique que physique, selon les déficiences des enfants.

La Ligue rappelle ses revendications dans l'intérêt supérieur des enfants concernés

Nous demandons qu'une règle soit établie en direction des TECs organisateurs des tournées, afin que celles-ci aient une durée maximale pour chaque enfant. Nous estimons que 60 minutes est un maximum au-delà duquel ce n'est plus rendre service à l'enfant. Dans les cas exceptionnels, on pourrait (si le handicap de l'enfant le permet) monter à 90 minutes maximum. Mais cela devrait rester des exceptions et ne pas durer plus d'une année dans la scolarité d'un enfant. Pour rappel, les normes de l'AWIPH sont de deux heures maximums aller ET retour !!!

Favoriser, pour les enfants ayant les horaires les plus lourds, l'utilisation de véhicules de catégorie 3 (8 places + chauffeurs) tels que ceux utilisés par les ASBL qui organisent les transports scolaires.

De même, nous demandons que les bus soumissionnés par les TECs auprès des firmes de car, aient un confort minimal véritable, permettant aux enfants de passer ce temps dans les meilleures conditions qui soient. Au niveau sécurité, ils doivent être équipés de sièges individuels, d'appuie-têtes et de ceintures de sécurité.

Nous demandons également que les convoyeuses soient correctement formées aux handicaps et à ce qui doit être mis en œuvre pour leur favoriser la période passée dans le bus, ainsi qu'à la gestion d'un groupe d'enfants dans un espace clos. De même une équipe suffisante de convoyeuses doit être mise en place pour pallier les absences.

Nous demandons que tout transport scolaire d'enfant soit établi en concertation avec la famille ou l'institution en charge de l'enfant, ainsi qu'avec l'institution scolaire. Chacune de ces parties ayant son mot à dire et pouvant exiger un meilleur service. La seule gestion actuelle par les TECs ayant montré ses limites et son unique souci financier, au mépris total de la problématique des enfants.

7. Maltraitance institutionnelle dans les transports scolaires

Nous souhaitons revenir sur une problématique qui est trop marginalement répercutée dans la presse et sur les réseaux sociaux, mais que nous pensons important de relancer largement – si possible - dans le domaine public. Il n'y a que de cette manière que nous parviendrons à mettre fin à la maltraitance institutionnelle dont sont victimes certains enfants porteurs de handicaps physiques et/ou mentaux en Région wallonne et à Bruxelles.

Actuellement, les enfants porteurs de handicaps sont scolarisés au sein d'établissements spécialisés. Ces établissements, que ce soit au niveau primaire ou secondaire, ne sont pas légion et, souvent, ces enfants doivent faire des dizaines de kilomètres pour intégrer l'école la plus proche de leur domicile.

Afin de garantir l'obligation scolaire, les Régions organisent un système de bus gratuits qui conduisent les enfants depuis leurs domiciles vers leurs établissements scolaires et les en ramènent sitôt les cours terminés. Pour ce faire, la Région wallonne met en place, quotidiennement, entre 700 et 800 circuits différents (pour l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire) qui sont effectués, la plupart du temps, par des transporteurs indépendants.

Unia, la Ligue des Familles et le Délégué général aux Droits de l'enfant organisaient un après- midi d'échanges consacrés au transport scolaire des enfants de l'enseignement spécialisé. Leurs constats rejoignaient ceux que la Ligue des Droits de l'Enfant dressait déjà en 2004. Quatorze ans après avoir dénoncé la discrimination que vivaient les enfants handicapés – donc les plus vulnérables – contraints à fréquenter une école loin de leur domicile en passant des heures dans un bus scolaire, rien n'avait fondamentalement changé ! Il s'agit encore et toujours d'une maltraitance institutionnelle gravissime.

Si pour la majorité de ces enfants (71%) ces trajets en bus sont parfaitement vivables, pour un certain nombre d'entre eux (29%), la durée des déplacements peut aller jusqu'à représenter trois à cinq heures par jour. Autrement dit, certains enfants passent quotidiennement plus de temps dans le car qu'ils n'en ont pour eux, à la maison (hors période de sommeil).

Lorsqu'un enfant est contraint de passer plus de deux heures chaque jour (et jusqu'à six heures), sans bouger, sans pouvoir aller aux toilettes, sans boire ni manger, par tous les temps – en été dans une chaleur étouffante et en hiver dans le froid (lorsque le chauffage du bus est en panne et ne fonctionne que pour le chauffeur), qu'il en perd le sommeil et n'est plus en état de suivre les cours, que son handicap s'en trouve aggravé, etc., nous estimons qu'il s'agit clairement de maltraitance grave. N'oublions pas qu'il s'agit d'enfants ayant un handicap qui les pénalise déjà lourdement.

Les familles attendent - et ce ne serait que justice - que dans la recherche de solutions, l'on donne priorité à l'humain, quelle qu'en soit l'impact budgétaire inévitable. Quant à nous, il nous semble impensable que l'on ne puisse solutionner, le plus rapidement possible, cette

maltraitance institutionnelle grave. Cela va faire 21 ans que nous dénonçons cette situation dramatique et rien n'a encore évolué. Est-ce parce que « ce ne sont que » des enfants handicapés ? La société accepterait-elle longtemps que l'on traite ainsi les élèves favorisés de nos écoles élitistes ? Il est temps que l'on considère, enfin, l'enfant handicapé comme un citoyen à part entière.

La vie à bord d'un bus

La vie à bord d'un bus se résume à... pas de vie du tout. Tout enseignant qui est parti une fois au moins en voyage scolaire connaît les règles de vie dans un bus : on ne peut pas se lever, il faut s'attacher, on ne peut ni boire ni manger, ne pas faire de bruit qui pourrait déranger le/la conducteur/trice et l'accès aux toilettes est interdit... car il n'y a pas de toilettes dans la plupart des bus scolaires. Quant à s'occuper, ce n'est pas un problème : les enfants peuvent lire et écouter de la musique. Mais les enfants de maternelle comme ceux qui ont une déficience intellectuelle ne savent ni lire, ni utiliser un GSM. Ils ont juste le droit de s'embêter.

Premier témoignage : « *Le bus vient chercher mon fils à 06h45 et vient le reconduire vers 17h30. L'heure du départ me semble un peu tôt, bien que ne posant apparemment pas de problèmes à mon fils qui se lève vers 06H00. La durée du trajet étant assez importante, il arrive parfois que mon fils urine dans son pantalon (pas de toilettes dans le bus).* »

Conséquences sur la vie des enfants

Les conséquences pour les enfants sont dramatiques. Rappelons ici ce que nous dénoncions déjà il y a plus de 20 ans. Nous dénoncions une situation inhumaine, voire carrément dégradante qui génère une véritable souffrance, tant au niveau psychologique que physique, qui aggravent les déficiences des enfants.

Rien ne vaut le vécu pour comprendre

Vous trouverez, ci-dessous une quarantaine de témoignages de familles et d'enfants mais aussi de professionnel.le.s (directions d'écoles spécialisées). Nous les avons rencontrés, que ce soit en visioconférence, en présentiel ou simplement par téléphone. Nous voulions leur donner la parole sur la réalité de ce qu'ils vivent au quotidien. Ce sont leurs mots que nous avons enregistrés ou reçus par mail. Vous pourrez y lire la réelle douleur que vivent ces enfants et leurs familles, mais aussi les professionnels qui sont solidaires de celles-ci et ont les mains liées. Tout est question de gros sous et ces enfants n'existent pas aux yeux de ces décideurs. A nos yeux, c'est insupportable. A vous de voir si ces paroles vous touchent également ou si, comme nos « décideurs » elles ne sont que du vent dont on ne se soucie qu'en période électorale. Mais rien qu'en période électorale.

➤ **Transports scolaires : témoignages**

Témoignage 2 : « Bonjour, Je m'appelle P, j'ai 8 ans et je vais à l'école à A. Pour y aller, je prends le bus tous les jours. Je suis obligé de me lever à 6h20 (et je ne peux pas faire de bruit car ma grande sœur et mes deux grands frères dorment encore, eux...), le car vient me chercher à 7h05. J'arrive à l'école un peu avant 9h00 presque deux heures dans le bus, c'est long. Au retour, je monte dans le bus à 15h20 et j'arrive à la maison à 17h35 (quand il n'y a pas d'ennuis sur la route). J'adore mon école mais je déteste les trajets, on ne peut pas bouger, on ne peut pas manger. J'en ai marre de ces longs trajets. Le soir, j'ai à peine le temps de me laver, de manger et vers 19h15, je dois déjà aller au lit. Le lundi soir, je vais au

badminton avec ma grande sœur et mon grand frère mais maman doit venir me chercher avant eux car sinon je suis trop fatigué le lendemain matin et j'ai trop dur pour me lever. Ce n'est pas chouette, car j'adore ce sport et il me fait beaucoup de bien. Le mercredi, c'est encore pire, je monte dans le bus à 11h40 et arrive à la maison à 14h35. J'en ai marre. Je suis fatigué, énervé et j'ai aussi très faim et soif. J'espère que vous ferez quelque chose **pour nous** et tous les autres enfants qui comme nous partent très tôt le matin et rentrent tard le soir car ils sont loin de leur école.

Depuis que Madame V et moi avons rencontré le ministre le 6 décembre, les choses ont changé pour nous deux mais pas pour tous les autres enfants. Maintenant, nous avons de la chance, un taxi vient nous chercher tous les matins à la maison vers 8h15 et nous y ramènent le soir pour 15h45. Mais cette faveur ne durera pas, nous le savons, vers le mois de février les trajets des bus TEC seront remaniés et nous avons peur de devoir à nouveau nous lever très tôt ! ! ! ! »

Commentaires des parents : « P. passait 4 heures dans le bus. C'est un enfant qui suit un traitement pour de l'hyperactivité, imaginez son état après de si long trajet. Lorsqu'il revient, c'est une véritable bombe... En classe aussi, il avait beaucoup de mal à se concentrer.

Maintenant qu'il part et revient en taxi, c'est un petit bonhomme heureux, bien dans sa peau, souriant qui nous revient à la maison, et l'atmosphère est plus agréable pour tout le monde ! »

Témoignage 3 : « Je suis directeur de l'école d'enseignement spécialisé de S. Certains élèves sont pris en charge dès 6h45 pour arriver à l'école à 9h ; ceci pour parcourir environ de 5 à 10km. Certains ont un handicap très lourd. Dans des établissements tel que celui de S., des élèves de Type 4 doivent partir à 6h30 et avant il a fallu les appareiller. De nombreux élèves subissent le même sort. » (ML Directeur)

- **Le rejet de l'école et la perte des apprentissages :**

La durée excessive du transport scolaire entraîne un rejet de l'école. En effet, comment avoir envie d'aller à l'école lorsque le simple fait d'y aller et d'en revenir entraîne une telle souffrance ? Des enfants s'inventent des maladies imaginaires, refusent d'aller à l'école ou, s'y trouvant, refusent de travailler. Certains parents préfèrent garder leur enfant à la maison plutôt que de le voir en souffrance. Par exemple, le mercredi matin où 5 heures de trajet pour 4 heures de cours leur semble le summum de l'injustice. L'absentéisme est fréquent.

De nombreux enfants régressent dans leurs apprentissages. Alors qu'ils ont, plus que les autres enfants, besoin de stimulation, d'un cadre sécurisant, les conséquences de leur trajet du matin les empêchent d'être dans les dispositions nécessaires aux apprentissages. Certains perdent leurs maigres acquis de base en quelques mois. La plupart des cas qui nous sont signalés pointent le doigt sur d'importantes difficultés de se concentrer durant la journée.

Enfin, le soir, ces enfants se retrouvent devant l'impossibilité de faire leur travail scolaire à la maison ou alors celui-ci occupe toute la soirée, ne leur laissant pas de temps pour récupérer, se distraire, avoir des occupations extrascolaires ou pour suivre un traitement thérapeutique ; bref d'être des enfants 'normaux' et d'avoir une vie sociale comme tout le monde.

Témoignage 4 : « Bonjour, je m'appelle S J. J'ai 15 ans et, depuis trois ans, je vais dans une école à Genvat. Il y a 30 kilomètres entre mon école et mon domicile. C'est, pour moi, l'école la plus proche. Le bus vient me chercher tous les matins à 6h20 et me débarque souvent à l'école vers 9h10, soit une vingtaine de minutes après le début des cours. Le soir, je reprends

le bus à 15h40 et j'arrive à la maison au plus tôt à 18h20. Je passe donc 5 h 40 chaque jour dans le bus, soit presque autant qu'à l'école et beaucoup plus qu'à la maison.

Les trajets en bus sont un vrai supplice. Lorsque j'arrive à l'école je ne suis pas en état d'étudier. J'ai envie de bouger, de rêver, de me reposer. En deux ans et demi j'ai régressé dans mes apprentissages. Je lis moins bien, je ne sais toujours pas calculer.

Cette année, les transports scolaires ont été trop durs pour moi. J'ai fait une crise très grave. Je n'étais plus en état d'assister aux cours, je voulais arrêter de monter dans ce bus où la vie est trop difficile, où je souffre. L'école ne savait plus me gérer. J'ai vraiment beaucoup souffert. J'ai dû être déscolarisé. J'en ai eu fort honte !!! Pourtant je ne suis pas responsable, ce sont les transports qui le sont !!! La Ligue des Droits de l'Enfant a signalé à plusieurs reprises mes difficultés aux services du Ministre des transports mais ils n'ont jamais rien fait. Pourquoi l'auraient-ils fait ? Je ne suis pas important, je suis un enfant handicapé.

Dorénavant, pour que je sois à l'heure à l'école le bus viendra me chercher 10 minutes plus tôt....

Témoignage 5 : C'est un enfant en situation de handicap moteur qui vient de fêter son 12e anniversaire. Il habite V. et doit quitter son domicile à 6h45 pour arriver à l'école à 8h30 !!! S'il venait en roulant avec son fauteuil électrique, et si les chemins le permettaient, il nous semble que la durée du trajet serait plus courte. Un comble !!! Une autre fillette habitant E., âgée de 5 ans, avait un horaire de transport assez proche. Partie dès 6h45, elle rentrait environ vers 18h. Dès lors, entre autres pour cette raison, la maman a retiré l'enfant de notre école pour l'inscrire dans une école ordinaire proche du domicile mais où l'enfant a des difficultés à suivre le rythme des apprentissages... Elle échoue en 1ère année et devra doubler. Dans notre école, elle aurait appris à son rythme, sans être déjà pénalisée par la difficulté liée à son handicap et sa lenteur... Notre école est et se veut être une école de proximité, offrant ses services pédagogiques et paramédicaux aux enfants brabançons ayant besoin de cet enseignement spécialisé pour apprendre et réussir. Est-ce encore une école de proximité s'il faut près de 2 heures de trajet chaque matin et chaque soir ??? Nombre de parents ont décidé, malgré la charge que cela représente en plus de celle engendrée par le handicap, d'assurer les transports. (V., directeur de l'école spécialisée D.)

Comment éviter la souffrance dans un bus de transport scolaire. Le témoignage de cette maman offre des pistes plus qu'intéressantes :

Témoignage 6 : *J'ai pris connaissance de votre dossier sur le transport scolaire dans l'enseignement spécialisé et je souscris entièrement à votre analyse. Notre fille, M. passe également environ 3 heures par jour dans le car scolaire pour un transport individuel d'environ 20 minutes. Nous souhaitons cependant réagir sur plusieurs points : - nous trouvons également les conditions de sécurité ne sont pas respectées. A l'heure où les ceintures de sécurité sont obligatoires à l'arrière, nos enfants sont véhiculés de manière tout à fait dangereuse.*

Nous apprécions la médiatisation qui est faite à certains moments mais il faut savoir que lorsque l'on médiatise un cas ou l'autre, le TEC régularise la situation mise en avant pour "avoir la paix" mais ne règle pas la situation. Nous-mêmes avons déjà réagi, mais on nous dit que si notre fille a des trajets moins longs, c'est au détriment d'autres enfants. Cela nous semble inacceptable. C'est un jeu de "chaises musicales" où les sans voix sont les plus mal lotis sauf s'ils habitent à deux pas de l'école

Le problème de transport ne tient pas non plus compte du fait que la plupart des écoles de l'enseignement spécial n'organisent pas de garderie scolaire le matin ou le soir. Pour les parents qui travaillent, il est impossible de venir conduire l'enfant à l'école vers 8h30 et le rechercher vers 15h-15h30. Nous sommes persuadés que si l'école avait des garderies, des parents viendraient chercher les enfants à l'école plutôt que de les laisser 2h dans le bus. Moi-même, je travaille à mi-temps. Les jours où j'en ai l'occasion car je ne travaille pas, je viens rechercher ma fille à l'école à 15h20. Elle est alors à la maison à 15h45 au lieu de 17h20 environ ! Si l'école ouvrait ses portes le matin à 7h45 - 8h, je pourrais la déposer le matin et ensuite aller travailler comme tous les parents et les enfants valides. Je préfère encore que ma fille s'amuse dans une cour de récré pendant une heure plutôt que de rester enfermée dans un bus pendant deux heures. Sans compter qu'elle peut rester plus longtemps à la maison.

Pourquoi ne pas proposer cette action dans les écoles où les parents pourraient être intéressés

? Une convoyeuse contre une personne pour surveiller et animer les garderies du matin et du soir (...)

Voici les différentes idées que nous avons suite à une pratique régulière des bus depuis 4 ans et une petite fille qui en a souvent marre. L'année passée, elle ne voulait plus aller à l'école à cause du bus. Cette année, nous allons la chercher 3 jours sur 5 pour lui permettre de vivre l'école avec plus de sérénité. Merci d'avance d'être à nos côtés et de représenter nos enfants souvent sans voix.

Témoignage 7 : *En ce qui nous concerne, notre fils est atteint de la maladie neuromusculaire de Duchène (il se déplace en voiturette). Pour le transport, toutes les sociétés de transport ont fait du bon travail, mais il y a un problème au niveau du transport de la voiturette. Ces sociétés, à la signature du contrat, ne sont en général pas prévenues qu'il y a une voiturette à emporter chaque jour. Depuis l'année passée, notre fils possède une voiturette électrique qu'il n'est pas possible d'emporter. Donc, il continue à utiliser sa chaise roulante manuelle, au détriment de son confort. Plusieurs patrons de sociétés de transports m'ont déjà dit qu'ils seraient prêts à investir dans un véhicule adapté avec un élévateur, mais le problème est qu'ils ne reçoivent qu'un contrat annuel par les TECs donc ne sont pas sûrs d'amortir leur investissement. En 5 années d'enseignement spécialisé, 4 sociétés différentes se sont succédé. Il est donc difficile pour ces sociétés d'investir dans le long terme.*

• **Une fatigue excessive :**

Les enfants concernés ont des nuits trop courtes. Certains enfants doivent se lever avant 6 heures du matin pour être chargés avant 6h30. Certains handicaps demandent du temps pour les choses simples : déjeuner, se laver, s'habiller, ... De plus, certains enfants doivent être levés encore plus tôt pour pouvoir être appareillés, nourris (parfois gavés). Comment être en situation d'apprentissage lorsqu'on est fatigué ? ;

Témoignage 8 : *Cela fait déjà la troisième année que mon enfant 8 ans est inscrit comme élève dans l'établissement X. Le bus du ramassage scolaire le dépose tous les jours vers 18 heures à la maison. Le matin c'est moi son papa qui le conduit à l'école pour 8h15. La raison en est que si le bus du ramassage scolaire devait prendre C. le matin, il devrait se lever vers 05h45 ou 06h00 d'où un manque de sommeil. Ce serait départ de la maison vers 07h00 et rentrer le soir vers 18 heures. Qu'en pensez-vous ?*

Témoignage 9 : *Mon fils part trop tôt, et le réveil est pénible ; ne veut pas aller à l'école, ne déjeune pas car il doit se lever à 5h45 et c'est encore juste pour prendre le bus.*

Témoignage 10 : *J'élève mon petit filleul, orphelin de mère qui fréquente l'école spéciale de P., située à +/- 14 km de notre domicile et qui pour se rendre à l'école passe 4 heures dans le car scolaire, chaque jour. M. prend le car, le matin à 6h50 pour entrera l'école à 9h00. Le soir, il rentre entre 17h15 et 17h30. Le mercredi, le retour s'effectue entre 1h30 et 1h45. Faut-il s'étonner que le soir, l'enfant soit fatigué et stressé et qu'à 18h30, il réclame son lit. N'ayant pas de moyen de communication personnel, je n'ai pas d'autre solution, à mon grand regret. Espérant que votre action parviendra à améliorer cette situation, je vous prie,*

Témoignage 11 : *Nous sommes un S.A.A.E. (Service d'Accueil et d'Aide Educative) situé à P. qui accueille 20 enfants de 0 à 18 ans. Parmi ceux-ci, 9 fréquentent l'enseignement spécialisé. Nos jeunes doivent partir à 07h20 du matin et mettent en moyenne 65 minutes pour effectuer un trajet de 30 km. Ils rentrent vers 17h10. Pour des enfants de 6 ans, cela signifie se lever vers 06h30 du matin. Autre souci des transports de l'enseignement spécialisé : l'encadrement dans les bus n'est pas assuré par du personnel compétent et formé pour prendre en charge des enfants présentant des troubles caractériels.*

Témoignage 12 : *Notre fils, S. fréquente l'école de B.M. Il est pris en charge par le système des transports gratuits. Nous sommes contents qu'il puisse profiter de ce type de transport pour plusieurs raisons. Mais d'un autre côté, nous sommes confrontés à des difficultés non négligeables. En effet, les horaires ne sont pas adaptés. S. termine à 15h30 et rentre à 17h30. Les mercredis, il termine à 12h00 et rentre à 14h30. En moyenne, il passe 2 heures par trajet dans le bus. Je vous avoue qu'il en est dégoûté et souvent, il n'a pas envie d'aller à l'école et s'invente des maladies imaginaires. Le mercredi, il est hors de question de le mettre à une activité, elles commencent toutes à 14h00. Les jeudis, il suit des séances dans un centre de guidance, et là encore, il faut courir. J'espère que notre témoignage pourra aider à prendre conscience du besoin de mettre en place des horaires plus flexibles afin de permettre un meilleur bien-être de nos enfants et de leur vie au quotidien.*

Témoignage 13 : *Ma fille S. fréquente l'enseignement spécialisé de M., la distance est à 20 km de notre domicile, en voiture, je fais le trajet en 20 minutes. En bus, ma fille part à 7h00 et arrive à l'école à 8h30 (voyez la différence) ce qui l'oblige à se lever à 5h45, de plus ce trajet est fatigant et ma fille s'endort dans le bus. A la fin de la semaine elle est éreintée. Cela fait*

des années que cela dure. Il serait temps d'améliorer ce service car le problème est le même pour les autres enfants du bus. En espérant que mon appel ainsi que les autres seront entendus.

• **Une situation dégradante :**

Durant des heures, ces enfants n'ont pas la possibilité de soulager leurs besoins naturels. Des « accidents » dans le bus arrivent régulièrement. Des enfants urinent avec, pour conséquence l'énerverment des chauffeurs et comme corollaire un puissant sentiment de honte, de culpabilité, l'obligation de passer sa journée dans des vêtements salis et une profonde angoisse d'avoir à prendre encore le bus le lendemain.

Témoignage 14 : *Ma petite fille de 10 ans prend le car scolaire le soir. Le matin je la conduis moi-même sinon elle serait prise à 7 heures du matin. C'est une petite fille avec un grave handicap mental. Le soir elle reste dans le bus plus ou moins 3/4 d'heures ce qui me paraît convenable (puisque je la conduis le matin). Evidemment les deux cumulés la feraient rester dans le bus plus de 2 heures et demie mais j'ai la chance de pouvoir la conduire. Le personnel accompagnant fait son possible je crois, mais nous avons quelquefois des remarques désobligeantes quand il arrive un accident parfois dans le bus. D'ailleurs il a été demandé à l'école de la relancer pour prendre le bus alors que moi, quand je me déplace avec elle, même à la mer, je ne le fais pas. Je pense que le personnel accompagnant n'est pas assez informé et formé pour ce type d'enfants. Ma petite fille est épileptique et qu'arriverait-il si elle faisait une crise dans le bus ? Dans l'ensemble je suis assez satisfaite des conditions de transport mais je le répète, j'ai la possibilité de pouvoir la conduire le matin. Sinon je ne serais pas satisfaite (trop longs voyages, lever trop tôt des enfants, etc.). Merci de votre attention.*

Témoignage 15 : *Je vous fais part ci-dessous de certaines remarques concernant les conditions de transport des enfants fréquentant l'enseignement spécialisé :*

- *Longue attente (parfois 45 minutes) au bord d'une route assez dangereuse, aussi bien pour l'enfant que pour la personne qui vient le chercher ;*
- *Chauffeur parfois agressif (jette le cartable dans le couloir du bus ; si l'enfant avait une bouteille de sirop, je vous laisse deviner l'état du cartable et des cahiers) ;*

Il est âgé de 9 ans et souvent taquiné par les plus grands mais c'est toujours lui qui reçoit la réprimande, ce qui l'énerve et provoque une crise. J'espère que tous les témoignages que vous recevrez permettront de remédier à certains problèmes.

• **Une situation inhumaine :**

Passer, pour certains enfants, deux heures par trajet (donc 4 heures par jour), voire plus (nous rappelons qu'il y a des enfants qui font jusqu'à trois heures par trajet) génère chez nombre de ces enfants fragilisés par un handicap, des crises diverses : crises de nerfs, insomnies, peurs de devoir reprendre le bus, refus de monter à bord, crises de larmes, aggravation de leurs handicaps (principalement chez les enfants handicapés mentaux), apparition de maladies neuropsychologiques. Il arrive que certains enfants ne dorment pas de leurs vacances (Toussaint, Noël, ...) à la simple idée de devoir reprendre le bus à la rentrée. Toute leur vie familiale est perturbée par la souffrance que provoquent ces heures passées dans une 'boîte à conserve' ;

Témoignage 16 : Dans le courant du premier trimestre 2004 j'ai sollicité une révision et un aménagement de l'horaire des transports scolaires de R. Il s'agit d'un jeune trisomique ayant peu d'autonomie (il porte des couches et ne se nourrit qu'au biberon) et qui n'accède pas à la communication verbale. Il prend le car à 6h45 pour arriver à l'école à 8h35. Il quitte notre établissement à 16h10 pour rentrer chez lui passés les 18h00 !!! Si nous faisons un rapide calcul, il passe plus de 3h00 dans les transports scolaires et est absent de son domicile pendant plus de 11 heures ! Fin octobre, je recevais des TECs un courrier m'annonçant que notre demande ne pouvait être entendue et que la situation resterait identique à celle-ci.

Se levant très tôt, R. n'a pas le temps de déjeuner et, lorsqu'il rentre à la maison trop fatiguée, s'endort sans souper. R. a perdu 5 kilos, fait un épuisement et souffre d'anémie. Comment sortir d'une situation qui dépasse l'entendement ? Comment répondre à la demande de la maman qui a inscrit son fils dans l'école la plus proche ? Et comment enfin respecter R. dans ce qu'il vit sans mettre en danger une fois encore sa santé ? En tant que chef d'établissement je ne peux cautionner cela et j'espère vivement que vous serez sensibles à ma demande car R. restera encore pour de nombreuses années dans notre école.

PS : Actuellement R. n'est plus revenu à l'école car il ne se remet pas de son épuisement. Il est grand temps d'entendre cette souffrance supplémentaire des parents.

Témoignage 17 : Notre fille N., 7 ans, atteinte de trisomie fréquente l'école de P. Elle bénéficie du car scolaire. Elle quitte le domicile à 7 heures du matin ... d'autres enfants sont présents dans le car ! ... et revient vers 16h45. Les deux premières années nous avons déjà partagé notre mécontentement à la directrice, à l'institutrice, au chauffeur, aux responsables des transports en commun mais en vain. Par les trop fortes chaleurs, il était inadmissible de concevoir de tels trajets, vu les problèmes cardiaques de N., nous allions la chercher tant que possible. Pourtant plusieurs solutions pourraient être envisagées, n'est-ce pas ? (...)

NB : Celui qui passe le plus de temps encore est un jeune garçon séjournant dans un institut, le premier à monter à 6h30 et le dernier à descendre vers 17h15. Serait-ce un hasard ou volontaire ? L'institut est seulement à quelques kilomètres de l'école. Au nom de ces enfants, permettez-nous de vous remercier d'avoir pris conscience de ce problème, de tenir compte des doléances des parents, de compter sur votre appui afin d'espérer une amélioration quant à la durée des trajets via les transports scolaires.

Témoignage 18 : Ma petite fille de 10 ans prend le car scolaire le soir. Le matin je la conduis moi-même sinon elle serait prise à 7 heures du matin. C'est une petite fille avec un grave handicap mental. Le soir elle reste dans le bus plus ou moins 3/4 d'heures ce qui me paraît convenable (puisque je la conduis le matin). Evidemment les deux cumulés la feraient rester dans le bus plus de 2 heures et demie mais j'ai la chance de pouvoir la conduire. Le personnel accompagnant fait son possible je crois, mais nous avons quelquefois des remarques désobligeantes quand il arrive un accident parfois dans le bus. D'ailleurs il a été demandé à l'école de la relancer pour prendre le bus alors que moi, quand je me déplace avec elle, même à la mer, je ne le fais pas. Je pense que le personnel accompagnant n'est pas assez informé et formé pour ce type d'enfants. Ma petite fille est épileptique et qu'arriverait-il si elle faisait une crise dans le bus ? Dans l'ensemble je suis assez satisfaite des conditions de transport mais je le répète, j'ai la possibilité de pouvoir la conduire le matin. Sinon je ne serais pas satisfaite (trop longs voyages, lever trop tôt des enfants, etc.). Merci de votre attention.

Témoignage 19 : Notre fille, 8 ans, est trisomique. Un car scolaire vient à domicile matin et soir. Le temps passé par de nombreux enfants dont notre fille est inadmissible voire scandaleux. Cette année scolaire, N quitte la maison, il est 6h50. Les cours commencent à 8h50. Deux heures de trajet le matin, deux heures de trajet le soir. Imaginez-vous :

pendant les fortes chaleurs, les enfants assis, manque d'air, boissons chaudes, côté vitre insupportable :

les jours de pluie, buée sur les vitres, humidité dans l'air ; le bruit

du moteur, les cris des enfants ;

les courants d'air ;

le froid dans le fond du car ;

le dîner du mercredi à 13h55 - 14h00 le

fait de rester assis.

Et notre fille ne parle pas encore. Comment à la journée peut-elle nous faire comprendre qu'il y a eu trop de bruit, qu'elle a eu mal au ventre ? D'autres ont d'autres handicaps...

Qu'en est-il de leur épanouissement, de leur relation avec les autres, de leurs aptitudes à comprendre et restituer la matière ???

Témoignage 20 : Permettez-moi d'attirer votre attention sur le circuit X du transport scolaire qui dessert notre établissement à L. Depuis ce début d'année scolaire, la compagnie de transport a changé. Le nouveau bus est beaucoup plus grand que le précédent, à tel point qu'il ne sait plus emprunter toutes les rues ! Certains enfants habitant des rues plus étroites en ville comme dans les villages doivent, de ce fait, parfois se rendre à pied jusqu'à un endroit accessible pour le bus.

Mais ce qui nous préoccupe le plus est la durée du trajet. Le ramassage se fait de plus en plus tôt et le retour de plus en plus tard. Les enfants habitant R. sont pris avant 7 heures (à partir de 6h50) le matin et reconduits vers 18h ! Ils font donc 2 heures de trajet le matin et la même chose le soir. Nous avons déjà eu plusieurs plaintes de parents demandant s'il était possible de faire quelque chose. Un enfant pris à 6h40 n'a pas tenu le coup. On le comprend. C'est alarmant ! ! ! (Ch.V., directeur d'école de type 1)

Témoignage 21 : Une autre conséquence de ce nouveau bus est que sa capacité est encore plus importante. Or les enfants sont déjà près d'une cinquantaine, ce qui nous semble énorme pour un bus scolaire. Il est souvent difficile pour la convoyeuse de pouvoir gérer à elle seule autant d'enfants durant les 4 heures de trajet journalier. La convoyeuse, les enfants et nous- même sommes victimes de cette situation. (...). F.B Directeur

Témoignage 22 : Je suis papa d'un petit garçon qui va à l'école L. et, comme beaucoup d'autres enfants, il prend le bus tous les jours. Je suis très heureux que ce système existe car, sans celui-ci, mon fils n'irait sûrement pas à l'école. De plus, le personnel qui s'occupe des enfants dans le bus (chauffeur et accompagnateur) est très compétent. Par contre, il faut constater que " l'âge " du bus et la sécurité assurée dans celui-ci ne sont pas des plus conformes. Il est arrivé que le bus tombe en panne et que mon fils rentre à 18h au lieu de 16h30. Cela fait une fameuse journée pour un petit bout de 3 ans 1/4 Quant à la sécurité,

mon fils est assis dans un siège auto que nous avons acheté et ce siège est attaché à la banquette par une simple corde de fortune. Vous conviendrez que cela est un peu limite.

Témoignage 23 : Suite à votre demande de témoignages en vue d'améliorer les horaires des transports scolaires fréquentés par les enfants de l'enseignement spécialisé, je me permets de vous présenter le vécu de ma fille A.

Elle est actuellement âgée de 11 ans et 6 mois et a un retard psychomoteur important dont l'étiologie reste, jusqu'à présent, inconnue. Son handicap entraîne une prise de médicaments à heures fixes ainsi qu'une alimentation exclusivement par gastrostomie. Elle a des incontinences, des urines et des selles. En fonction de son encombrement pulmonaire, elle nécessite d'une kiné respiratoire sur demande. Elle bénéficie en outre d'une rééducation en kinésithérapie fonctionnelle, ergothérapie et logopédie deux fois par semaine dans un centre extrascolaire.

Ses horaires actuels pour une journée d'école sont :

- 05h30 : prise des premiers médicaments par la gastrostomie (A ne se réveille pas)
- 06h20 : levée pour être lavée, habillée et gavée
- 07h00 : montée dans le bus scolaire
- 09h00 : arrivée à l'école
- 15h30 : reprise du bus pour le retour à domicile
- 17h20 : au plus tôt, arrivée à la maison (cette dernière heure peut même varier jusqu'à 18h00 en fonction du trafic, des intempéries, etc...)
- 18h00 : kiné respiratoire à domicile (selon état de santé)
- 18h20 : lavement par cécostomie (chaque 2 jours) et bain
- 19h00 : gavage et mise au lit
- 23h00 : gavage sans réveiller A.

Vous pouvez donc constater que pendant ces journées A. reste en moyenne 2 heures en bus le matin et entre 1h50 et 2h30 l'après-midi. Pendant ces voyages, elle ne peut ni être nourrie, ni recevoir à boire (risque de déshydratation), ni être changée (risque de rougeurs, escarres, ...).

Elle est sous la responsabilité d'une convoyeuse et d'un chauffeur qui ont +/- 30 enfants à charge.

Le risque d'accidents pendant de longs trajets dans ces conditions n'est pas négligeable (convulsion, chute, bouton de gastrostomie ou cécostomie arrachée...).

La liste des inconvénients n'est évidemment pas exhaustive et je voudrais insister sur le véritable parcours du combattant que vivent nos enfants 5 jours sur 7, cela sans protestations, ce que peu d'enfants dits "normaux" réussiraient à supporter.

Ils ont un besoin accru de repos, de confort physique et social, c'est pourquoi je souhaite que notre témoignage puisse vous aider à améliorer la situation de tous les enfants concernés.

<ul style="list-style-type: none">• Des climats difficiles à vivre :
La longueur des trajets génère de l'énervernement chez tous les enfants concernés. Selon leurs difficultés, certains ont plus de mal à supporter cette situation et réagissent à leurs manières : cris, pleurs, énervernement, bruits, voire insultes et bagarres. Les accompagnatrices ne sont pas formées pour gérer ces tensions. Il arrive que certains enfants soient exclus du transport scolaire alors qu'ils en sont simplement les victimes, ne peuvent supporter la longueur de trajets inhumains.

Témoignage 24 : *Je me permets de vous écrire (...) nos enfants ne sont pas en sécurité avec cette conductrice de car qui ne respecte pas toujours le code de la route. Elle roule assez vite, par tous les temps (...). Elle a déjà dérapé dans la Cité sur du verglas en prenant son tournant. Les enfants ont eu peur. Récemment elle s'est pris un poteau, toujours avec les enfants à bord et a dû rouler avec les portières arrière entr'ouvertes car elles ne fermaient plus complètement à cause du choc, s'est prise une autre fois une boîte aux lettres, un autre poteau, et même une adolescente qui descendait sur le bord de la route qui heureusement a eu plus de peur que de mal (...). Depuis, elle roule avec un autre car qui n'a pas l'air d'être en très bon état. On l'entend venir de loin avec du bruit comme si quelque chose frottait ou freinait. Enfin, c'est inquiétant, on a l'impression qu'on lui a refilé un vieux truc faute d'autre chose. A notre avis, c'est qu'elle les abîme les cars ?! La société n'a peut-être pas envie de lui en mettre un autre non plus.*

Les horaires ont changé. Les enfants doivent être prêts pour 7h00 au lieu de 7h15, pour arriver à l'école à 09H05. Nos enfants se lèvent à 06H5. Pourquoi doit-on les mettre à 7h00 au car le matin ??? Nos inquiétudes sont véritables et nous voyons nos enfants partir le matin avec un poids sur le coeur.

Témoignage 25 : *Vous abordez la notion de conditions de transport ; c'est bien à ce niveau que l'attention doit être marquée. Trop souvent, je dois constater le manque d'attention et d'intérêt des convoyeuses qui, même si leurs conditions de travail ne sont pas excellentes, celles-ci ne peuvent justifier un tel manque de professionnalisme. Les bavardages avec les chauffeurs, les bousculades d'enfants, le mépris de certaines difficultés ou handicaps que connaissent nos élèves ; ne sont que quelques faits constatés quotidiennement.*

L'implication des responsables régionaux des transports scolaires se limite trop souvent au constat des lacunes parfois graves sans apporter de véritables "prises en main", ni une gestion approfondie des conditions de transport. Souvent nous constatons que le travail éducatif que nous menons dans nos écoles se trouve compromis dès la sortie de la cour de récréation.

Il serait plus que temps qu'un investissement des valeurs telles que le respect, la convivialité, la tolérance et la discipline soit d'application dans ces lieux d'accueil de nos enfants en difficulté (M.G. directeur)

Témoignage 26 : *Notre fille L. passe 1 heure dans le car le matin et le soir elle y reste 15 minutes, c'est la différence en fonction d'être en début ou en fin de tournée. Pour L. c'est le maximum qu'elle puisse supporter. Plus, elle n'aurait pas su. C'est la limite pour qu'il n'y ait pas de répercussion sur sa santé.*

Le confort est basique : vieux sièges sans appuie-têtes, pas de place pour les malles, difficulté de descendre du car sans se trébucher, FUMÉE DE CIGARETTE !!!!!, conduite et freinages brusques, PAS DE BONJOUR, juste un regard froid de la part du chauffeur.

Après 4 ans d'expérience, nous remarquons que le transport a une très grande influence sur l'évolution de notre fille. Si ça ne se passe pas bien dans le car L. rejette l'école et tout le travail qui y est judicieusement donné.

Maltraitance verbale des enfants (ex. traités d'handicapés !!!!!), crier et empoigner les vêtements, jeter les malles dans les pieds. Effet boule de neige, la convoyeuse, les enfants étaient de plus en plus aigris et c'est grâce à certains d'entre eux qui ont osé parler que le chauffeur a disparu de notre tournée.

Témoignage 27 : *Notre fils est âgé de 8 ans et se rend à l'école via le transport scolaire depuis 3 ans et demi. L'école commence à 9.00 mais notre petit bonhomme doit se lever tous les jours à 6h20 pour ne pas rater le bus qui vient le chercher à 6h55. De plus, l'arrêt n'étant pas devant la maison mais au coin de la rue, nous attendons dehors par tous les temps. P. est le troisième enfant à monter dans le car le matin et donc l'un des derniers à descendre le soir. Il effectue un trajet aller-retour de 4 heures au minimum et ce tous les jours (le bus achemine des enfants vers 3 ou 4 écoles). Etant maman de 4 enfants, je ne peux malheureusement pas le conduire à l'école moi-même et donc lui éviter de se lever si tôt. De temps en temps, il m'arrive d'aller le chercher le vendredi après-midi et mon trajet dure à peu près 25 minutes. En ce qui concerne le confort du car, celui-ci a un chauffage qui laisse à désirer. De plus notre fils et les autres enfants fument de façon passive car le conducteur du car prend certaines libertés. Heureusement qu'ils ont une super chouette accompagnatrice qui leur permet de passer un agréable trajet.*

Témoignage 28 : *Monsieur, Je porte à votre connaissance la situation de mon école en ce qui concerne la durée des transports de chaque enfant. Nous sommes une école spécialisée de Type 3 (Troubles du comportement). Nous avons 84 enfants dans l'école. La durée du transport est extrêmement importante pour certains enfants. 46 enfants ont une moyenne de deux heures, 21 une durée moyenne de deux heures et demie et onze enfants une durée supérieure à trois heures. En vous remerciant de votre collaboration, ... (G.S, directeur)*

<ul style="list-style-type: none">• Un sentiment important de discrimination ressenti par les familles :
<p>Nous l'avons dit, ces enfants sont empêchés d'avoir une vie sociale extra-scolaire. Ils ne peuvent pas suffisamment se reposer et doivent se lever alors que leurs frères et sœurs sont encore au lit et, enfin, doivent parcourir des distances importantes pour trouver une école qui les accepte alors que les enfants 'ordinaires' peuvent en trouver une dans leur commune. Ils ne peuvent, dès lors, pas se construire dans leur milieu social dont ils resteront en marge toute leur existence, alors que le handicap les marginalise déjà trop souvent. L'intégration au sein de son propre tissu social est un droit qui commence à l'école de son quartier !</p>

Témoignage 29 : *Nous ne sommes pas satisfaits des transports scolaires qui vont à C. Ce monsieur se permet d'être le matin sans prévenir la veille le changement d'heure. Donc l'enfant est sur le trottoir, il pleut, il neige et voilà. Le soir quand il a envie on fait un autre itinéraire. Alors monsieur le chauffeur est à la maison à 5h15. J. avait la porte de bois. Ce sont des jeunes avec des problèmes. Le matin après 2 heures de bus il est fatigué et de mauvaise*

humeur pour l'école. J'espère monsieur que vous pourrez faire quelque chose pour cette situation.

Témoignage 30 : Je pense, d'une part, que le bus scolaire qui se charge des enfants de l'enseignement spécialisé parcourt un trajet extrêmement long et fatiguant pour les enfants, dans le sens où celui-ci fait de nombreux détours afin de pouvoir prendre les enfants devant leur porte. D'autre part, il y a-t-il réellement assez de bus mis en place pour ce type de transport ? Ne serait-il pas possible de créer des points d'arrêt de bus qui regrouperaient un nombre conséquent d'enfants afin que le temps du trajet soit fortement allégé ; que le bus ait un chemin beaucoup plus direct vers l'école. Et que, par conséquent, les heures soient plus en corrélation avec la vie scolaire des enfants. (Mme H, assistante sociale)

Témoignage 31 : Ma fille S, âgée de 10 ans fréquente l'école S. Attendu que nous sommes à la frontière linguistique, ma fille emprunte le bus vers 6h40 et revient à la maison vers 17h35, et 13h40 le mercredi. Je suis conscient qu'il s'agit d'un " ramassage " spécial et que ce service est gratuit. Cependant mon enfant est soumise à des horaires particulièrement lourds, ce qui entrave davantage sa scolarité et son épanouissement. Ce n'est évidemment pas par choix que ma fille va en classe aussi loin mais cet établissement répondait le mieux à son handicap.

Témoignage 32 : Par la présente je me permets de vous faire part de nos doléances concernant le transport scolaire qu'emprunte mon fils pour se rendre à l'école. A est âgé de 15 ans et, suite à un syndrome de West, souffre d'une épilepsie sévère. A prend le bus chaque matin à 6h55 pour arriver à l'école à 8h55. Le soir il part de l'école à 15h45 pour rentrer à la maison vers 17h30 ; ceci lorsque l'état des routes est satisfaisant. Il est certain que l'école se trouve à 60 km de notre domicile, mais nous n'avons pas d'école adaptée au handicap d'A. plus près. Suite à un certificat médical stipulant que l'état de santé d'A. nécessite un temps de trajet nettement moins long, j'ai interpellé le TEC afin qu'ils puissent trouver une solution. Il n'y aurait aucune possibilité de raccourcir ces trajets. Notre cas n'est pas isolé. Beaucoup d'enfants se trouvent dans la même situation. Le budget l'emporte trop souvent en lésant le côté humain. Ces enfants sont déjà pénalisés par leur handicap et se retrouvent, à nouveau, confrontés à des difficultés qu'ils doivent subir au quotidien. Cette situation ne peut durer. Quatre heures de bus par jour nous semblent irraisonnables et peu conciliables avec une journée d'apprentissages intensifs. Chaque soir nous récupérons notre enfant épuisé, ce qui lui vaut des crises d'épilepsie fort fréquentes en période scolaire.

Témoignage 33 : Soumettant ce courrier, je me joins, par celui-ci, à l'avis du professeur M. (médecin directeur de XY) ainsi qu'à Mme D. (Directrice de l'école spécialisée L.) et sûrement à celui de beaucoup d'autres familles concernées comme nous par la SERIEUSE PROBLEMATIQUE du transport scolaire. Dans notre cas, mon fils M. (12 ans) passe chaque jour, plus d'une heure trente par trajet dans le bus. Inutile, je suppose, de vous préciser les répercussions que cela comporte. N'ayant pas souvent la possibilité d'aller le conduire ou le rechercher moi-même, je suis, depuis 3 ans, bien désolée de cet état de fait.

Témoignage 34 : *J'ai observé le trajet du bus (j'ai même eu l'occasion en début d'année de suivre le bus), et je constate qu'il fait un grand détour à l'aller alors qu'au retour le chemin est plus simplifié. Ma fille doit traverser la chaussée de Bruxelles et marcher pendant 10 minutes environ avant d'atteindre son arrêt de bus. Elle doit toujours être accompagnée d'un adulte pour aller et revenir de l'arrêt de bus car c'est une zone peu sécurisée. Alors que le soir, au retour, le bus scolaire passe à 2 pas de la maison mais il ne s'arrête pas. Il pourrait faire un arrêt pour les enfants habitant cette zone. J'ai écrit à la Région wallonne mais je n'ai pas eu de réponse à mon courrier. Si vous procédez à une modification du trajet, je suis persuadée que cela simplifierait également le trajet au chauffeur de bus. Il fait un énorme détour.*

Témoignage 35 : *Je suis heureuse de voir la reconnaissance de ce problème par la Ligue des Droits de l'Enfant pouvoir enfin sortir du cercle des familles. Notre fils R fréquente l'école la S. pour la 6e année, et j'avais écrit au TEC pour dénoncer les conditions de transport, le bus passant de plus en plus tôt le matin. J'attirais l'attention sur le fait que ces interminables journées pénalisent les enfants sur le plan familial alors qu'ils le sont déjà sur le plan social du fait que les condisciples habitent souvent loin les uns des autres. Le mercredi, les enfants qui font l'aller-retour en bus passent plus de temps dans le bus qu'à l'école. Ensuite la situation n'a fait qu'empirer. Par chance, cette année, le bus passe chez nous vers 06h50-55. Quel luxe*

! Heureusement, les retours ont toujours pu se faire en voiture. La seule solution que je vois, ce sont des circuits plus courts, avec des bus plus petits, circulant plus facilement, mais veut-on engager des chauffeurs et des accompagnateurs ? N'hésitez pas à nous faire savoir comment nous pouvons régir. Merci pour tout ce que vous entreprenez.

Témoignage 36 : *Nous avons 2 enfants qui vont à l'école spéciale des C. En voiture privée, cela prendrait maximum 25 minutes. Mais voilà que le TEC nous a proposé de venir chercher les enfants vers 6h45 pour commencer les cours à 9h00. Donc, plus de 2 heures de trajet le matin et le soir ils reviennent vers 17h15. Mes enfants sont donc 4h15 minimum par jour dans un car alors qu'ils sont âgés de 4 et 6 ans. A titre de protestation, je les garde tous deux à la maison le mercredi et pourtant le plus âgé est dans l'obligation scolaire. Pour moi, il n'est pas tolérable de les mettre 4h15 sur le car pour 3 heures d'école. Dans ces conditions ils méritent bien une demi-journée de repos. A savoir que les enfants sont levés à 5h45 chaque jour.*

Témoignage 37 : *Je me permets de vous écrire afin de vous exposer le problème de ma fille. J. prend le bus qui la prend à 6h20 du matin. Il la conduit à l'école à 8h15-8h20. Deux heures de trajet. Puis de l'école qui finit à 16h. Retour à la maison 18h. Deux heures de trajet. Je fais appel à vous pour savoir s'il y aurait moyen d'essayer d'arranger les choses. En vous remerciant.*

Témoignage 38 : *Je suis heureuse de faire connaissance avec votre association qui a le mérite de se soucier du bien-être de nos enfants concernant leur transport scolaire. Je suis l'heureuse maman de 2 petits garçons de 10 et 7 ans qui fréquentent l'école spécialisée L., car mes enfants sont concernés par les trajets en bus à l'aller comme au retour car malheureusement je ne puis aller les chercher tous les jours. Il faut compter plus ou moins 45 minutes pour l'aller et le retour presque 2 heures, ce qui fait une éternité pour eux, qui pour leur vie d'enfant est une sorte de punition sur le fait qu'ils ne peuvent se permettre de jouer*

longtemps avec leurs petits camarades de quartier dû à la rentrée tardive car en rentrant il faut penser aux devoirs, au souper, etc... Autant vous dire qu'ils sont soulagés quand ils ont congé car là ils peuvent en profiter. J'espère que beaucoup de parents sont concernés par ce problème est que vous allez faire avancer les choses dans le bon sens et dans l'intérêt de nos enfants.

Témoignage 39 : *Je suis très contente de l'initiative prise par la Ligue des Droits de l'Enfant en matière de transports scolaires car il y a effectivement certaines situations qui nous sont relatées par des parents ou des convoyeuses et face auxquelles nous sommes impuissants. Je peux en expliquer 3 dans l'immédiat.*

La première situation critique est celle de la durée des trajets pour un enfant de 9 ans qui prend son car à 6 h 45 le matin et qui rentre chez lui après 18 heures le soir ! Les parents font le plus souvent possible les trajets en voiture mais cela est très difficile pour eux et la plupart du temps, ils ne peuvent se libérer sans être pénalisés au travail.

Cet enfant est le premier chargé et le dernier déchargé. Les retards d'arrivée à l'école (suite à des trajets surchargés pour les conducteurs) sont également un problème :

- *Un de nos cars arrive tous les jours à 9 heures alors que la rentrée est à 8 h 45.*
- *Reste le problème relationnel : certains conducteurs fument dans les cars : les parents se plaignent mais rien n'y fait ; absence de convoyeuses à la fin de certains circuits, celle-ci étant déposée chez elle avant la fin du trajet ;*
- *Plainte des convoyeuses face à la grossièreté de certains parents ou le manque de prise au sérieux de la part de ceux-ci pour le travail effectué...*

Que pouvons-nous faire face à ces plaintes de parents furieux, face aux convoyeuses débordées et aux chauffeurs n'en pouvant plus nerveusement de devoir assurer le trajet avec des enfants fatigués et difficiles après leur journée d'école ? (M.T. Directrice)

Témoignage 40 : *Notre fils 16 ans, infirme moteur cérébral, fréquente l'enseignement spécial de M. T. prend le bus chaque matin à 6h50 pour arriver à l'école à 9h00. Il y a déjà d'autres enfants dans le bus. Nous n'avons pas d'école adaptée plus près. T. fait donc 60 km le matin et le soir pour rentrer. Il est souvent 17h30 ou 17h45 quand il rentre à la maison. Boire et manger quelque chose est la première chose qu'il fait. Après nous faisons les devoirs, il faut préparer le cartable pour le lendemain. Il est 19h30, il faut souper et prendre sa douche pour aller coucher. T. se lève à 5h45. Suite à son handicap, T. est vite fatigué et il lui faut beaucoup plus de temps pour effectuer ses travaux pour l'école. Beaucoup d'enfants se trouvent dans la même situation, nous sommes toujours pénalisés faute de moyens. Nos enfants se trouvent déjà confrontés à leur handicap et la province de Luxembourg est souvent oubliée par sa situation géographique et faute de moyens. Cette situation est très difficile, plus de 4 heures de bus, devoir quitter sa maison pendant 11 heures pour aller à l'école. Nous croyons que ce n'est pas raisonnable.*

Témoignage 41 : A l'heure actuelle mon fils C. ne profite pas des transports pour la simple raison que l'horaire soumis est incompatible à une vie harmonieuse. En effet, il nous est impossible d'imposer à notre fils un départ de la maison à 6h30 pour commencer les cours à 9h00 et un retour à la maison vers 18h00 alors que les cours se terminent vers 15h30. Soit une tranche horaire de 5 heures de transport en car pour 1 heure en voiture !! De plus, C. ne pouvant verbaliser ses demandes, les 5 heures de transport demanderaient un personnel d'encadrement approprié.

Témoignage 42 : Je suis maman du garçon trisomique âgé de 20 ans. Jusqu'au mois de juin 2004 il fréquentait l'école spécialisée de S.. Celle-ci se trouve à 72 km de notre domicile mais nous n'avons pas eu le choix car c'était l'école la plus proche et pour laquelle il y avait des transports organisés. De ce fait notre fils, après plusieurs réclamations, prenait le bus tous les jours à 6h30 et rentrait vers 18h, car au début de sa scolarité il partait à 6h00 (sans pouvoir ni boire, ni manger dans le bus) pour arriver à l'école vers 9h et rentrer à la maison à 18h30. Au mois de septembre il a eu de gros problèmes de santé et a dû subir une intervention chirurgicale qui l'a affaibli. La longueur des transports (entre 2h30 et 3h) n'a rien arrangé. Il devenait urgent pour sa santé que nous trouvions une solution. Nous savions très bien qu'au niveau des transports nous n'avions rien à attendre. Heureusement pour nous une place s'est libérée au centre de jour de A.. Celui-ci se trouve à seulement à 15 km de notre domicile. Nous n'avons pas hésité un instant, même si notre fils pouvait encore faire une année à l'école. Aujourd'hui nous ne regrettons rien. Il part à 8h40 et rentre entre 17h30 et 18h. Il a retrouvé la santé, est beaucoup moins fatigué et nous revivons une vraie vie de famille.

Si je peux me permettre encore une réflexion, nous sommes agriculteurs de métier et pour le transport de notre bétail nous avons des mesures bien plus draconiennes que pour les transports scolaires.

Témoignage 43 : J'ai deux enfants handicapés qui vont à l'école spéciale de R., à 17 km de notre domicile. Je trouve inadmissible de les faire lever le matin à 5h30 pour prendre le bus scolaire à 6h30 pour arriver à l'école à 8h20. Un bus soi-disant pour le spécialisé mais qui prend des autres enfants du "normal" et qui fait fonction de TEC. Je crois que tout cela est encore et toujours une histoire de "fric" et ce sont nos enfants qui en subissent les conséquences et on nous dit "avoir fait beaucoup de progrès pour les enfants handicapés ?" Reste à prouver ! (...) Quand trouvera-t-on une personne... un Ministre peut-être compétent pour nous aider ? Soucieux de notre problème !... Demain peut-être pourra-t-on dire que c'est vous ? Et là, on sera enfin fiers.

<ul style="list-style-type: none">• Un déficit de scolarité :
Les retards sont très fréquents sur plusieurs lignes. Les bus en charge du ramassage doivent prendre trop d'élèves. Les montées et descentes du bus (2 minutes par enfant en moyenne) ne sont pas comptabilisées dans l'horaire. Aussi le matin, certains enfants perdent jusqu'à 30 minutes de cours (sur 182 jours obligatoires, cela fait 91 heures de cours, autrement dit, l'équivalent de 12 journées
scolaires complètes). Certains enfants sont également obligés de quitter l'école avant les autres car le bus est déjà là. Le fait que les bus desservent jusqu'à 4 écoles (avec les détours et les temps d'arrêts plus importants) ne fait qu'aggraver les choses.

Témoignage 44 : Il nous paraît que les circuits des bus spéciaux ne sont pas adaptés à nos élèves. Nous

avons réalisé une enquête auprès des 28 élèves fréquentant ces circuits. Voici les résultats :

Aucun enfant n'a moins d'1h30 de trajet par jour. Huit enfants passent de 1h30 à 2h00 dans un bus chaque jour. Tous les autres, soit vingt élèves passent plus de deux heures sur la route pour partir et rentrer de l'école. Deux enfants passent entre 2h00 et 2h30 dans le bus ; six y passent entre 2h30 et trois heures ; six autres entre 3h00 et 3h30 ; deux entre 3h30 et 4h00 et, enfin 4 élèves sont coincés entre 4h00 et 4h30 dans ce moyen de transport.

Il faut donc prendre conscience que ces trajets sont beaucoup trop longs pour des adolescentes connaissant déjà de lourdes difficultés, d'autant plus que les conditions de trajet ne sont pas idéales (interdiction de boire, de manger, pas de possibilité de se rendre aux toilettes, ...). (...)

En ce qui concerne les élèves empruntant les circuits des bus publics, la situation est tout aussi pénible : Notre école n'est desservie par aucune ligne de bus. Nous avons interpellé les différents élus politiques. En bout de course, un courrier nous est parvenu du TEC pour nous informer que rien ne peut changer. (Madame P-J Directrice)

Témoignage 45 : Notre établissement scolaire reçoit des enfants de 2 ans et demi à 14 ans relevant des types 1, 2 et 4. Les cours débutent à 9 heures pour se terminer à 15h45. Vu la longueur des trajets, de plus en plus d'élèves relevant du type 1 ont un abonnement pour le service public. Il est vrai que certains enfants sont pris en charge trop tôt le matin et rentrent également très tard à leur domicile. Un élève reste en moyenne 3 heures par jour dans l'autobus scolaire. Le domicile des enfants est souvent peu éloigné de l'école. Il est certain que cette situation entraîne une fatigue, un manque de concentration face aux apprentissages scolaires. Actuellement, certaines familles choisissent une école en fonction des heures de bus et non par rapport à la qualité de l'enseignement qui y est prodigué. Durée des transports scolaires pour quelques élèves :

Age	Distance en km	Départ	Retour	Durée A/R
12 ans	16	06h45	18h15	5h00
11 ans	5,1	07h00	17h20	3h40
9 ans	8	07h05	17h15	3h40
12 ans	8,5	07h00	17h00	3h30
11 ans	7,1	07h05	17h45	4h00

11 ans	5,2	07h05	17h00	3h25
10 ans	4	07h40	18h00	3h50
11 ans	3	07h30	17h40	3h40
12 ans	10,8	07h29	17h45	3h55
11 ans	5,3	07h45	18h20	4h05
8 ans	8,2	07h15	18h00	4h15
5 ans	13,5	06h45	17h30	4h15

(Madame B, assistante sociale de l'école Les C.)

Témoignage 46 : *Cette situation récurrente n'évolue en aucune manière de façon positive. Pire, il me semble que les circuits pour un seul car s'allongent de plus en plus. Cela ayant pour effet que le nombre d'enfants dans les cars devient lui aussi de plus en plus conséquent. De plus, il convient de relever que la longueur et de ce fait la durée de certains circuits entraîne des retards considérables. QUOTIDIENNEMENT, certains élèves arrivent avec un quart d'heure voire une demi-heure de retard. Si on fait le total de ces retards, on en arrive très vite à DES journées complètes durant lesquelles les enfants sont privés de scolarité. Cela me semble suffisamment GRAVE que pour être signalé.*

Je me permets enfin de relever le fait que l'état de certains cars (ceux de chez S pour ne pas les citer) fait peine à voir. Les pannes avec ce que cela entraîne comme perturbations sont fréquentes sans parler des conditions de sécurité qui nous paraissent parfois limites.

Très franchement, nos élèves méritent et sont tout simplement en droit de réclamer des conditions de transport plus humaines. Pendant le temps que je vous adressais ces quelques lignes, deux élèves sont venus me trouver pour me signaler qu'il faisait horriblement froid dans le car à l'exception ... de l'emplacement du chauffeur !!! Celui-ci invoquant le fait qu'il lui était impossible (!!!) de mieux répartir la chaleur... (M.D. Directeur)

Témoignage 47 : *Ma fille W. va à l'école spéciale de M., où elle est très bien entourée. Après plusieurs années, venant la chercher et la ramenant à la maison, on nous annonce qu'il n'y aura plus de bus, un mois avant les grandes vacances. Débrouillez-vous pour que votre fille puisse continuer d'aller à l'école le mois de juin. On s'en fout, c'est comme cela. J'ai écrit au TEC, rien à faire. Un peu plus tard, on nous propose un service taxi, sans accompagnatrice, et là, il arrive en retard à l'école pour certaines activités, mais là aussi on s'en fout, et en plus en changeant souvent de chauffeur, ce n'est pas grave, faites confiance à tout le monde, votre enfant est handicapé et ne sait pas se défendre. Déjà un enfant 'normal' ne saurait pas se défendre, faut pas voir le mal partout. Mais enfin avec tout ce que l'on entend, ne faut pas tenter le diable.*

Bref, résultat des courses, nous la conduisons et allons la rechercher tous les jours, mais là aussi on ne vous aide pas. On ne vous rembourse pas les frais de déplacement, du moins

même pas intervenir. Cela nous fait +/-112 km par jour. Vous êtes au chômage et bien tant pis. Enfin, c'est cela la Belgique, et il faut faire avec !

En Conclusion

Trop souvent, le premier élève chargé est aussi le dernier élève déchargé (6h20 - 9h20). Deux trajets par jour. Cela fait..... une véritable torture ! Nous avons rencontré une élève habitant Louvain-la-Neuve et allant à l'école à Genval. Elle est chargée la première. Le dernier enfant chargé l'est à 8h20. Il faudra ensuite au bus 1 heure pour faire LLN- Genval
!!!! La raison ? Trois autres écoles à décharger en priorité. La jeune fille ainsi que les derniers enfants déchargés (4^e école 13 élèves sur les 20) le sont à 9h20, soit 30 minutes après le début des cours.

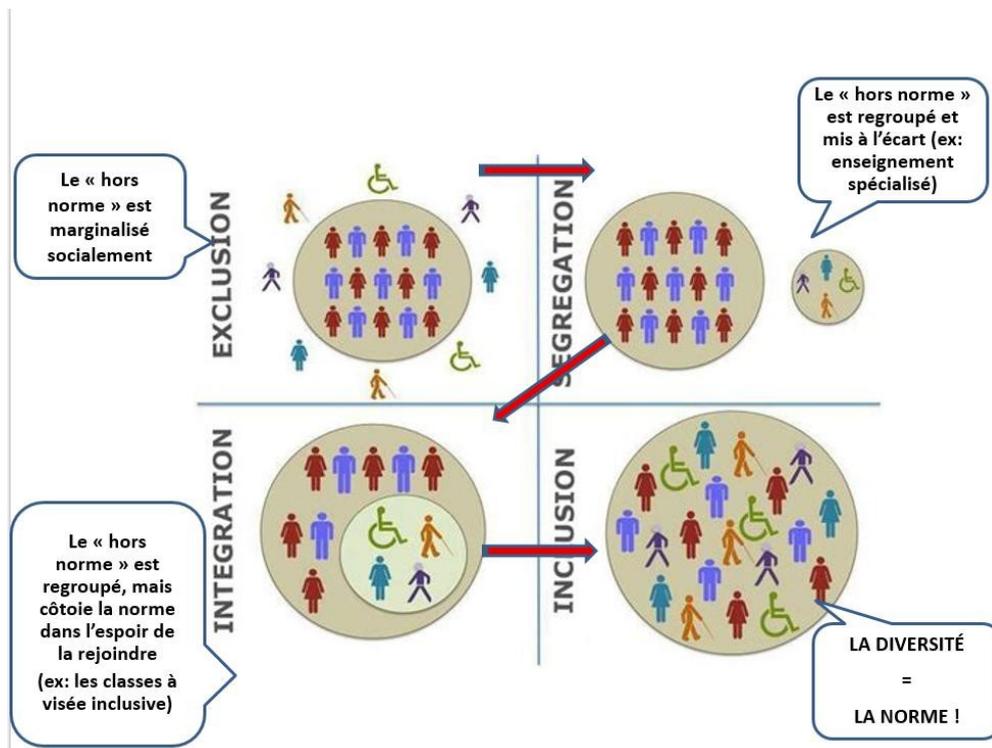
Cette situation est INTOLERABLE, absolument INHUMAINE ! ! ! La souffrance imposée à plus de la moitié de ces enfants est inacceptable.

Ce circuit, comme tous les autres, devrait être, à tout le moins DÉDOUBLÉ ! ! ! Et encore cela risque d'être trop peu. Nous rappelons qu'un enfant porteur de handicap ne devrait pas rester plus d'une heure dans un transport scolaire.

Pour ces raisons, et parce que cette situation détruit psychologiquement ces enfants, nous considérons que faire passer plus d'une heure par trajet dans un bus de transport scolaire à des enfants porteurs de handicaps relève de la maltraitance grave !!!

La solution, c'est L'ECOLE INCLUSIVE.

Nous l'implorons depuis 2001, C'est la seule qui forme les élèves à, demain, porter le combat d'une société inclusive. Ce diagramme montre les différences entre exclusion, ségrégation, intégration et inclusion :



L'École inclusive, c'est l'École de TOUS et TOUTES

L'École inclusive concerne tous les élèves avec leurs diversités, qu'elles soient intellectuelles, physiques, culturelles, sociales, de genre, de langue, d'orientation sexuelle, ... tout au long de leur scolarité et non uniquement les élèves en situation de handicap, qualifiés actuellement « à besoins spécifiques ». Cette diversité fait la richesse de nos classes, de nos écoles et de notre société.

Elle accueille tous les enfants quelles que soient la multiplicité des besoins et/ou la sévérité d'un handicap ou d'une maladie. C'est aussi l'école de la proximité, des communautés d'apprentissage où les familles participent activement à la vie de l'institution scolaire. C'est une école où chacun a sa place, avec ses pairs, sans redoubler, du préscolaire à la fin du secondaire, sans être freiné ou orienté, relégué, abandonné, oublié, exclu, détruit. Chaque enfant est unique, qu'il soit ou non en situation de handicap.

La solution pour ces milliers d'enfants se trouve dans deux Conventions ONU, signées et ratifiées par la Communauté française et donc applicables à chaque école organisée ou subsidiée par celle-ci. A savoir la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant, encore méprisée dans de nombreuses écoles qui discriminent à tour de bras, et qui donne le Droit d'être intégré dans l'école ordinaire, et la Convention internationale des Droits des Personnes handicapées qui impose aux États Parties la mise en place d'un système éducatif qui pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux.

1. La Convention internationale des droits de l'enfant, en son article 28 précise que
« Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances. »
 - En quoi être placé dans un enseignement ségrégué (voir ci-dessus) assure l'exercice de l'égalité des chances ?
 - En quoi être séparé des élèves de son âge permet aux écoles d'assurer l'exercice du Droit à l'éducation sur base de l'égalité des chances ?

2. La Convention relative aux droits des personnes handicapées, en son article 24 précise que « Les personnes handicapées ont droit à l'éducation sans discrimination » et (...), avoir accès, (...) à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire (inclusif) »
 - Comment un système scolaire ségrégué peut-il respecter les Droits des enfants en situation de handicap, sans les discriminer ?

3. La Constitution belge, en son article 22 ter précise que « Chaque personne en situation de handicap a le droit à une pleine inclusion dans la société, y compris le droit à des aménagements raisonnables ».
 - Est-ce que ce système scolaire ségrégué permet une pleine inclusion dans la société à tous les élèves en situation de handicap ?

4. La législation anti-discrimination de la Communauté française précise que « refuser un aménagement raisonnable à un élève en situation de handicap est une discrimination » (décret du 12 décembre 2008).
 - L'inclusion totale dans une Ecole inclusive est un aménagement raisonnable. Mieux, un aménagement UNIVERSEL.

5. Enfin, la combinaison de l'article de la Convention européenne des Droits de l'Homme sur l'interdiction de la discrimination avec l'article 2 du Protocole additionnel n° 1 (droit à l'instruction) a servi de base à une jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme particulièrement riche sur la question du droit à l'éducation inclusive et aux aménagements raisonnables.

Notre système scolaire doit se transformer, afin de n'avoir plus deux types d'enseignement, mais un seul : l'enseignement spécialisé ! Toutes les écoles doivent devenir spécialisées et les actuelles écoles spécialisées devraient remplacer les Pôles territoriaux en soutenant toutes les écoles précédemment appelées « ordinaires ».

L'École inclusive doit changer de paradigme et se spécialiser pour rencontrer les besoins de tous les élèves. Par conséquent, les équipes éducatives et d'encadrement doivent également changer leur conception du métier : les écoles de l'enseignement ordinaire et spécialisé devront fusionner au sein d'une même institution. Les professionnels travailleront ensemble. L'intervision, la flexibilité, la formation continuée, la remise en question permanente, et la bienveillance éducative constitueront les fondements d'une école résolument respectueuse des Droits de l'enfant.

Les pédagogies agiront enfin au bénéfice de tous les élèves, dans le respect de leurs besoins et des communautés d'apprentissage, avec un ajustement systémique des contenus, des programmes et des méthodes d'évaluation. Chaque élève sera acteur de ses apprentissages et bénéficiera de processus pédagogiques différenciés, coopératifs et solidaires. C'est l'Ecole de demain. C'est l'Ecole du DROIT de toutes et tous à une éducation inclusive !